

**Arrêté des
comptes 2017**
rapport de présentation

conseil municipal
lundi 25 juin 2018

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
LE BUDGET PRINCIPAL.....	9
1 – L' ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	11
1-1 Résultats budgétaires 2017.....	13
1-2 Chaîne de l'épargne.....	14
1-3 Synthèse des ratios réglementaires.....	16
2 – LES RECETTES DE GESTION.....	17
2-1 La fiscalité.....	21
2-1-1 La fiscalité directe.....	21
2-2 Les concours financiers	25
2-2-1 La dotation globale de fonctionnement	27
2-2-2 Les compensations fiscales	28
2.2.4 Les versements de la Métropole.....	31
2-3 Les subventions.....	32
2-4 Les recettes courantes.....	34
2-4 Les atténuations de charges.....	35
3 – LES DEPENSES DE GESTION.....	37
3-1 Les charges courantes des services.....	42
3-2 Les charges de personnel.....	43
3-3 Les charges de transfert.....	44
3-3-5 Le FPIC	47
4 – L'INVESTISSEMENT.....	49
4-1 Les dépenses d'équipement.....	51
4-2 Le financement des investissements	55
5 – L'ENDETTEMENT.....	59
LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE.....	69
ANNEXE - État de la dette.....	73

INTRODUCTION

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du centre ville.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de Programmation Artistique et Culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachés au budget principal de la Ville.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (pages 197 et 198 de la maquette budgétaire). Les documents financiers et comptables de ces organismes sont à la disposition des membres du conseil municipal et du public.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers. Elle inclut la présentation des résultats globaux de clôture du budget principal et du budget annexe du centre ville.

La deuxième partie du document présente le budget principal autour des quatre points suivants :

- les ressources de fonctionnement
- les charges de fonctionnement
- l'investissement
- l'endettement

La troisième partie du rapport expose la synthèse du budget d'aménagement du centre ville.

Éléments de méthodologie :

Le rapport de présentation n'explique que les recettes et dépenses de gestion pour la section de fonctionnement et les dépenses d'équipement et leurs financements pour la section d'investissement. Les mouvements financiers sont expliqués dans la rubrique dette. Les produits et charges exceptionnels intègrent principalement des annulations de mouvements et des régularisations comptables. Les mouvements pour ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses. Ils sont constitués : des dotations aux amortissements et aux provisions, des intégrations en immobilisations corporelles des frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation. Les cessions ont été sorties des mouvements d'ordre et sont identifiées en recettes d'investissement. Pour une vue exhaustive des données budgétaires, il convient de se reporter à la maquette budgétaire du compte administratif qui fait l'objet d'un document séparé.

La comparaison des données budgétaires de la Ville avec celles de la strate démographique des communes de 20 000 à 49 999 habitants extraites du site www.collectivites-locales.gouv.fr concerne la dernière année connue pour ces dernières, soit l'exercice 2015.

Synthèse des éléments du rapport

L'arrêté des comptes 2017 se caractérise par un résultat global de clôture de 3 352 055 € et de 3 027 278 € après prise en compte du résultat des restes à réaliser 2017 de -324 777 €.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 4 505 298 € constitué du solde des recettes et des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		FONCTIONNEMENT
Libellé	CA 2017	CA 2017	Libellé	
Charges à caractère général	7 811 092	25 969 474	Fiscalité	
Charges de personnel	28 655 817	21 679 543	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	13 059 861	1 433 971	Subventions	
Fonds de péréquation communale et interco	364 568	3 574 369	Recettes courantes	
		169 574	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	49 891 338	52 826 931	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	843 929	163 884	Produits financiers dont dette récupérable Métro	
Charges exceptionnelles	54 830	280 953	Produits exceptionnels	
		2 724 589	Reprise du résultat de fonctionnement 2016	
Mouvements d'ordres	1 042 277	341 314	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 832 374	56 337 672	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	

Résultat de Fonctionnement 4 505 298

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 1 153 243 € constitué du solde des recettes et des dépenses d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT
Opérations sur patrimoine actuel	2 188 782	1 045 068	Remboursement dette récupérable Métro	
Opérations nouvelles	158 941	1 362 741	Fctva + Taxe d'aménagement	
Prog.de renouvellement urbain Village Sud	2 148 574	1 623 213	Subventions co-financeurs	
Prog.de renouvellement urbain Vlleneuve	52 931	21 480	Autres recettes	
Subventions d'équipement	92 228	2 750 000	Emprunts nouveaux	
Programmes d'aménagement urbain	3 289 106	2 923 944	Cessions d'immobilisation	
Total général dépenses d'équipement	7 930 562			
Dotations fonds divers et réserves	518 290	758 145	Excédent de fonctionnement capitalisé	
Immobilisation financières	91 612	1 786 478	Reprise du résultat d'investissement 2016	
Remboursement du capital des emprunts	5 584 811			
Opération pour compte de tiers	130 313	130 313	Opération pour compte de tiers	
Mouvements d'ordre	811 526	1 512 489	Mouvements d'ordre	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 067 114	13 913 871	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

Résultat d'Investissement -1 153 243

Le résultat global de clôture est constitué par le cumul du résultat de fonctionnement et du résultat d'investissement.

Résultat global de clôture	3 352 055
Résultat des restes à réaliser 2017	-324 777
Résultat global de clôture après RAR 2017	3 027 278

Dans la chaîne de l'épargne, l'épargne de gestion s'améliore par rapport à 2016. Elle passe de 2,65M€ à 2,94M€, cette amélioration est principalement expliquée par une progression de notre fiscalité directe et indirecte mais aussi par une progression des subventions co-financeurs et de nos recettes courantes.

L'épargne brute et l'épargne nette hors cessions s'améliorent passant respectivement de 2,10M€ à 2,48M€ pour l'épargne brute et de -3,62M€ à -3,10M€ pour l'épargne nette.

Il faut rappeler que depuis 2011 la ville d'Échirolles est fortement impactée par la baisse des concours financiers. Les réformes successives des mécanismes de péréquation à l'échelle du territoire national avec la suppression de la taxe professionnelle, la réforme du calcul du potentiel fiscal, la mise en place du fonds de péréquation communal et le pacte de responsabilité et de solidarité du gouvernement avec une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 pénalisent considérablement la commune. Globalement les concours financiers ont enregistré dans la période 2011/2017 une perte de 5,2M€ passant de 11,2M€ à 6M€.

Dans ce contexte difficile, la ville d'Échirolles a poursuivi sa maîtrise des dépenses de gestion avec une progression limitée des charges courantes de +1,38%, des charges de personnel de +1,39% et des charges de transferts de -0,51%. La variation des charges de personnel de +1,39% est l'effet de plusieurs facteurs comme la prise en compte du glissement vieillesse technicité, la revalorisation du point d'indice de 0,6% en février 2017 et la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations des fonctionnaires).

La ville d'Échirolles a poursuivi son désendettement pour la septième année consécutive ramenant l'encours de dette de 65,7M€ à 53,6M€ soit -12,1M€.

Les investissements (dépenses réelles) se sont réalisés globalement à 73% soit 14,2M€ sur 19,6M€ des crédits ouverts. Les dépenses d'équipement se sont réalisées à hauteur de 63,7%. Ce faible taux de réalisation a généré des restes à réaliser dépenses importants de 2,95M€. Les dépenses d'équipement, pour 2017, se caractérisent par l'entretien, la maintenance et les travaux sur le patrimoine actuel, les opérations nouvelles (centre du graphisme), le programme de renouvellement urbain du Village sud (espaces extérieurs, pôle mutualisé, multi accueil), le début du programme de renouvellement urbain de la Villeneuve et les programmes d'aménagement urbain.

Pour financer les dépenses d'investissement, les principales recettes sont les subventions co-financeurs pour 1,62M€, les cessions d'immobilisations pour 2,92M€, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 1,36M€, le remboursement par la Métropole du capital de dette calculé sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie pour 1,05M€ et l'emprunt nouveau pour 2,75M€.

En conclusion, le compte administratif 2017 montre encore une baisse des concours financiers compensée en partie par une maîtrise des dépenses de gestion. Les épargnes s'améliorent par rapport à 2016. L'année 2017 est conforme à notre prospective dans la poursuite du redressement de la situation financière et du rétablissement des marges de manœuvres.

LE BUDGET PRINCIPAL

1 – L' ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1-1 Résultats budgétaires 2017

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Résultat global de l'exercice précédent								
Solde de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent	3 372 656	5 113 115	4 441 166	4 092 583	3 239 091	3 187 219	3 482 734	A
Solde d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	-2 189 894	-3 347 774	-1 421 810	-1 195 367	291 075	1 679 055	1 786 478	B
Résultat global de clôture de l'exercice n-1	1 182 762	1 765 341	3 019 356	2 897 216	3 530 166	4 866 274	5 269 212	C=A+B
Excédent de fonctionnement reporté								
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	3 091 884	4 058 672	3 792 933	2 764 203	970 341	30 072	758 145	D
Résultat global de l'exercice								
Résultat de fonctionnement de l'exercice	4 832 343	3 386 724	3 444 350	1 910 711	734 772	325 587	1 780 709	E
Résultat d'investissement de l'exercice	-1 157 880	1 925 964	226 443	1 486 442	1 248 699	107 423	-2 939 721	F
Résultat global de l'exercice	3 674 463	5 312 688	3 670 793	3 397 153	1 983 471	433 010	-1 159 012	G = E+F
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire								
Section de fonctionnement	0	0	0	0	183 698	0	0	H
Section d'investissement	0	0	0	0	139 281	0	0	I
Résultat global de clôture								
Résultat global de clôture en fonctionnement	5 113 115	4 441 167	4 092 583	3 239 091	3 187 220	3 482 734	4 505 298	J = E+A-D+H
Résultat global de clôture en investissement	-3 347 774	-1 421 810	-1 195 367	291 075	1 679 054	1 786 478	-1 153 243	K = B+F +I
Résultat global de clôture	1 765 341	3 019 357	2 897 216	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	L = J+K

Le solde des recettes et des dépenses constitue le résultat global de clôture qui intègre les résultats antérieurs. L'arrêté des comptes 2017 présente un résultat global de clôture de 3 352 055 € en baisse par rapport à 2016 (5 269 212 €). Cette baisse est expliquée principalement par la section d'investissement avec un résultat global de clôture qui a évolué de +1,78M€ en 2016 à -1,15M€ en 2017. Les principales raisons de cette variation concernent les dépenses d'équipement avec 7,9M€ de réalisation en 2017 pour 6,9M€ de réalisation en 2016 mais aussi sur la mobilisation d'emprunts 2,75M€ en 2017 pour 3,3M€ en 2016.

Après prise en compte des restes à réaliser le résultat global de clôture s'élève à 3 027 278 € (contre 2 724 590 € en 2016).

Le résultat consolidé du budget principal et du budget annexe du centre ville après financement des restes à réaliser 2017 est de 2 757 393 €. Ce résultat est constitué du résultat de clôture de l'exercice 2016 de 5 008 953 € duquel on retire la part affectée au financement de la section d'investissement de 758 145 € auquel on ajoute le résultat négatif de l'exercice 2017 de -1 168 638 € soit un résultat global de clôture 2017 consolidé de 3 082 170 €. En ajoutant le solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement, le résultat global de clôture après couverture des restes à réaliser est de 2 757 393 € dont 3 027 278 € pour le budget principal et -269 885 € pour le budget annexe du centre ville.

Le résultat négatif de l'exercice 2017 du budget annexe du centre ville est expliqué par le décalage d'une recette de charges foncières sur l'îlot 27.

Budgets	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat global de Clôture 2016	Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2017	Résultat global de clôture 2017 après couverture des RAR
I - Budget principal	5 269 212	758 145	-1 159 012	3 352 055	-324 777	3 027 278
III - Budget annexe du centre ville	-260 259	0	-9 626	-269 885	0	-269 885
TOTAL I + II + III	5 008 953	758 145	-1 168 638	3 082 170	-324 777	2 757 393

1-2 Chaîne de l'épargne

A la différence de l'analyse des résultats, l'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice du compte administratif. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

Les recettes de gestion de la ville (52,8 millions d'euros) sont en progression de 0,92% par rapport à 2016. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2017 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 101,3%.

Les dépenses de gestion (49,9 millions d'euros) progressent de 0,39% par rapport à 2016. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2017 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 97,16%.

La progression des recettes de gestion (+0,92%) plus significative que la progression des dépenses de gestion (+0,39%) améliore l'effet ciseau entre les recettes et les dépenses et l'épargne de gestion.

L'épargne de gestion passe de 2,65M€ en 2016 à 2,93M€ en 2017 soit une progression en valeur absolue de 284 363 euros. Cette progression est principalement expliquée par une progression de notre fiscalité directe et indirecte mais aussi par une amélioration des subventions co-financeurs et de nos recettes courantes.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels hors cessions d'immobilisations. En 2017, l'épargne brute progresse en valeur absolue de 379 792 euros par rapport à 2016. Cette progression s'explique par une baisse de nos intérêts d'emprunts.

L'épargne nette est un indicateur de la capacité d'investissement de la commune une fois la prise en compte du remboursement de ses emprunts. Elle s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement. Pour 2017, l'épargne nette s'améliore passant de -3 618 278 euros en 2016 à -3 103 140 euros en 2017.

La baisse significative des dotations de l'État devait dégrader notre épargne nette mais la progression de la fiscalité principalement indirecte, la progression des recettes courantes, le travail de maîtrise des dépenses de gestion ont permis d'améliorer notre épargne nette en 2017 par rapport à 2016.

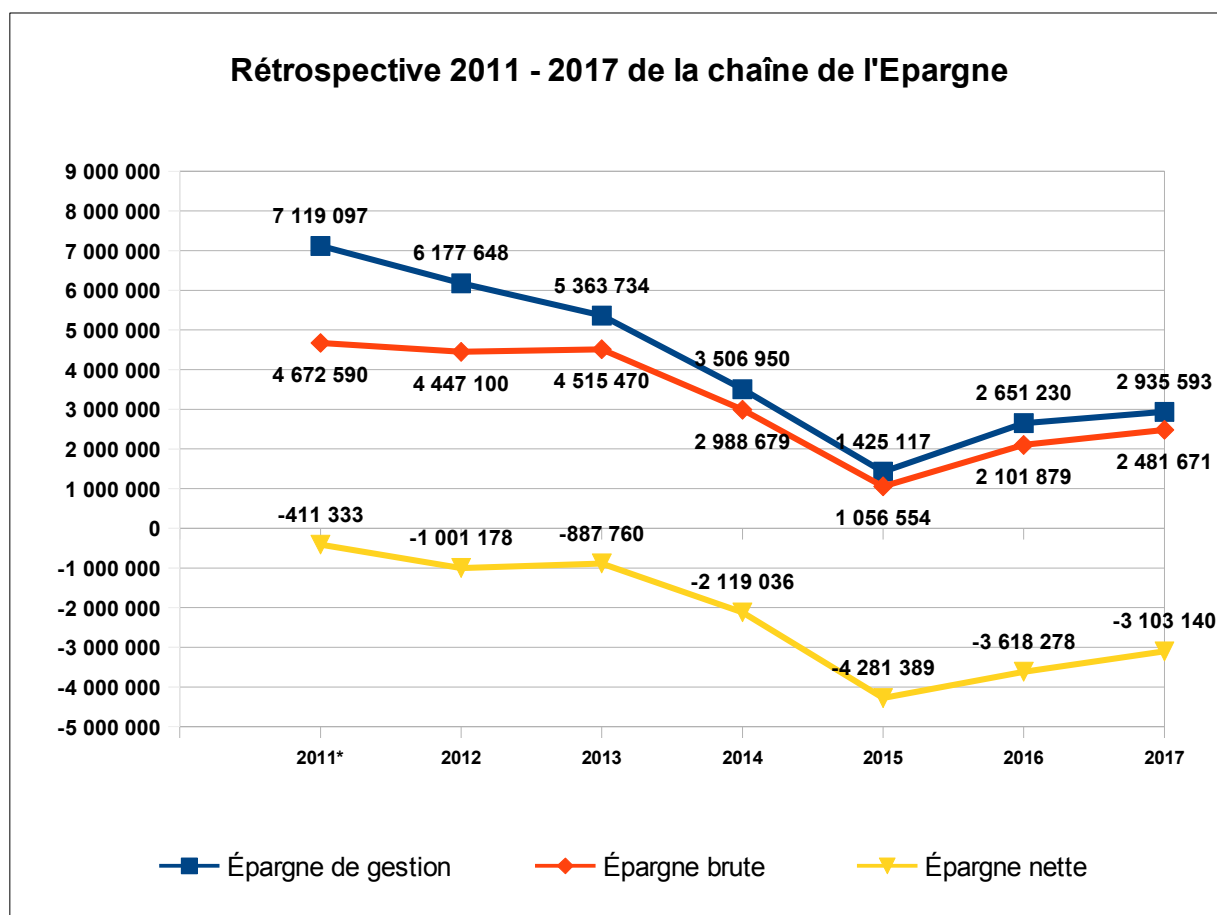
Soldes intermédiaires de gestion	CA 2011*	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015**	CA 2016	CA 2017
Recettes de gestion (A)	55 761 090	55 875 840	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931
Dépenses de gestion (B)	48 641 993	49 698 192	50 280 032	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 891 338
Épargne de gestion (C=A-B)	7 119 097	6 177 648	5 363 734	3 506 950	1 425 117	2 651 230	2 935 593
Intérêt de la dette (D)	1 691 134	1 490 228	1 179 105	1 129 544	1 087 902	977 065	843 929
Résultat exceptionnel (E)	-755 374	-240 320	330 841	611 272	719 339	427 714	390 008
Épargne brute (G=C-D+E)	4 672 590	4 447 100	4 515 470	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671
Capital de la dette (I)	5 083 923	5 448 279	5 403 230	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 584 811
Épargne nette (J=G-I)	-411 333	-1 001 178	-887 760	-2 119 036	-4 281 389	-3 618 278	-3 103 140

*Les données figurant dans la colonne 2011 ne comprennent pas le double versement du FDPTP (1,33M€)

Le remboursement des intérêts de la dette prend en compte le chap 66 et le remboursement du capital de la dette prend en compte le chap 16.

** les données 2015 sont hors retraitements des transferts à la Métropole

Rétrospective de la chaîne des épargnes 2011-2017



1-3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	Ratios de la strate (2015)	2016	2017
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 269 €	1 404 €	1 397 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	626 €	654 €	657 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 450 €	1 514 €	1 546 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	259 €	193 €	218 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 118 €	1 564 €	1 476 €
6	Dotation Globale de Fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	244 €	145 €	135 €
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel (7) / dépenses réelles de fonctionnement</i>	60%	56%	56%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	94%	103%	100%
9	Taux d'investissement (9) <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	18%	13%	14%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	77%	103%	95%

Les données des ratios de 1 à 6 correspondent à un montant par habitant

Population DGF : 36 350 (2017) 36 119 (2016), chiffres issus des fiches DGF.

- 1 - Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- 2 - Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- 3 - Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- 4 - Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).
- 5 - L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.
- 6 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- 7 - Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012.
- 8 - La mesure de l'épargne nette correspond à la capacité à financer les investissements de la collectivité. Le ratio n'intègre pas dans son calcul le FCTVA.
- 9 - Le taux d'investissement correspond à l'effort d'équipement de la collectivité au regard de ses marges de manœuvres.
- 10 - Poids de la dette correspond à la mesure de la charge de la dette à ses marges de manœuvres.

Le ratio Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à FPU (fiscalité professionnelle unique).

2 – LES RECETTES DE GESTION

En 2017, la ville est encore confrontée à une forte baisse des concours financiers de l'État. Les ressources de fonctionnement de la ville poursuivent leur diminution pour la quatrième année consécutive.

Les recettes de gestion s'élèvent à 52 826 931 € euros en hausse de 479 096 euros par rapport à l'exercice 2016 soit +0,92%. Cette amélioration est principalement expliquée par une progression de notre fiscalité directe et indirecte mais aussi par une progression de nos recettes courantes.

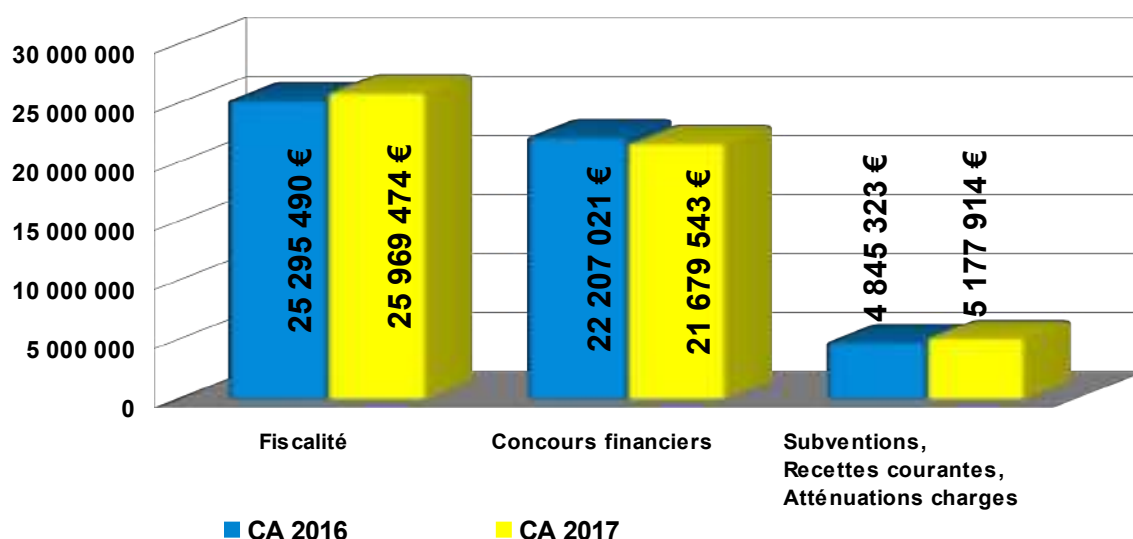
Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2017 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 101,3%.

Elles proviennent de la fiscalité (directe et indirecte) pour 25 969 474 euros, des concours versés par les autres collectivités pour 21 679 543 euros, des subventions reçues pour 1 433 971 euros, des recettes courantes pour 3 574 369 euros et des atténuations de charges pour 169 574 euros.

En €	CA 2016	Budget 2017 (BP+DM)	CA 2017	% évolution CA17 / CA16
Fiscalité	25 295 490	25 470 558	25 969 474	2,66%
Concours financiers	22 207 021	21 783 045	21 679 543	-2,38%
Subventions	1 049 980	1 442 900	1 433 971	36,57%
Recettes courantes	3 379 631	3 253 500	3 574 369	5,76%
Atténuations de charges	415 712	215 000	169 574	-59,21%
Total	52 347 834	52 165 003	52 826 931	0,92%

Chaque rubrique du tableau est expliquée dans la suite du rapport de présentation du compte administratif 2017.

Comparatif 2016 / 2017 des recettes de gestion



Par rapport au total des recettes de gestion (52,8M€), la fiscalité directe et indirecte représente 49,2%, les concours financiers 41% et les autres recettes 9,8%.

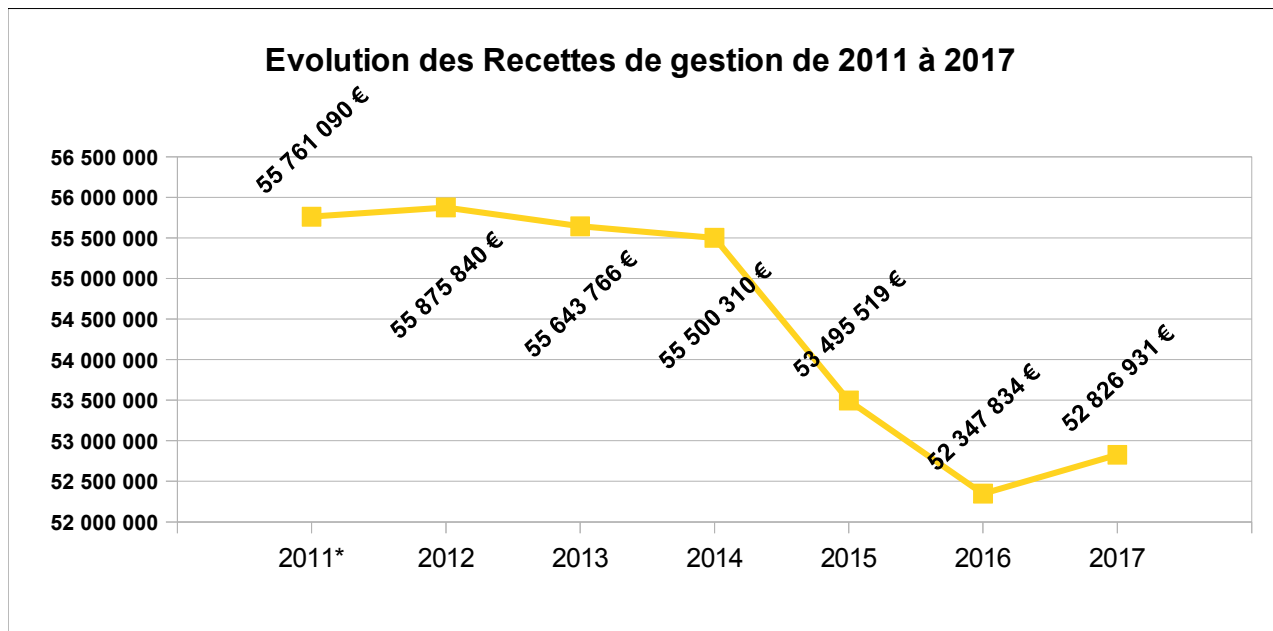
Les recettes de gestion montrent une variation négative de 2013 à 2016. En 2017, une progression de 0,92% est constatée malgré la baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement qui intègre une réduction ramenée à 50% de la ponction de l'État sur le déficit public.

Cette progression de 0,92% est l'effet cumulé d'une évolution :

- de la fiscalité directe sur la revalorisation loi de finances des bases de 0,4%, d'un dynamisme modéré des bases physiques de 0,5%, sans augmenter les taux communaux de fiscalité,
- d'une progression importante de la fiscalité indirecte sur les droits de mutation et la taxe locale sur la publicité extérieure,
- des subventions co-financeurs qui intègrent la dotation complémentaire liée au classement DSU de la ville sur le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires,
- des recettes courantes qui prennent en compte les mises en recouvrement des conventions de gestion avec la Métropole sur les années 2016 et 2017.

Soldes intermédiaires de gestion	2011*	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de gestion	55 761 090	55 875 840	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931
Évolution	2,30%	0,21%	-0,42%	-0,26%	-3,86%	-5,92%	0,92%

*Les données figurant dans la colonne 2011 ne comprennent pas le double versement du FDPTP (1,3M€)



2-1 La fiscalité

Le produit de la fiscalité perçu en 2017 s'élève à 25 969 474 euros. Il est composé de la fiscalité directe pour 23 865 353 euros et de la fiscalité indirecte pour 2 104 121 euros.

Par rapport aux crédits ouverts (BP + DM), le taux de réalisation de la fiscalité directe et indirecte est de 101,92 %.

2-1-1 La fiscalité directe

En 2017, le produit de la fiscalité directe (taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) s'élève à 23 865 353 euros et le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts (BP + DM) est de 99,91% hors rôles supplémentaires et de 100,03% avec rôles supplémentaires.

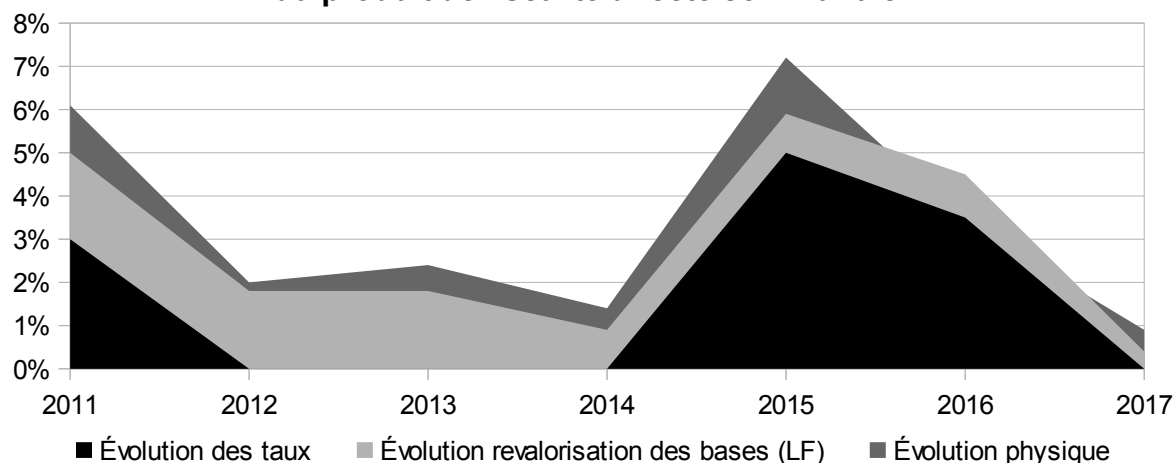
L'analyse rétrospective de la fiscalité montre, sur la période de 2010 à 2016, une évolution des bases peu dynamique avec une évolution moyenne de la revalorisation forfaitaire (loi de finances) de 1,37% et une évolution physique des bases de 0,64%.

En 2017, l'évolution des bases fiscales est de 0,9% soit un dynamisme très faible aussi bien sur la revalorisation loi de finances des bases (+0,4%) que sur l'évolution physique des bases (+0,5%).

En €	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Bases TH Taxe d'habitation	40 292 120	41 845 766	42 833 645	42 715 144	44 805 510	43 374 934	43 316 991
Bases FB – Foncier bâti	41 620 844	42 264 684	43 264 551	44 081 673	44 672 536	45 020 662	45 549 652
Bases Fnb – Foncier non bâti	24 443	24 805	25 023	22 842	29 369	24 363	23 147
Taux TH	10,77%	10,77%	10,77%	10,77%	11,31%	11,71%	11,71%
Taux FB	37,86%	37,86%	37,86%	37,86%	39,75%	41,14%	41,14%
Taux Fnb	90,87%	90,87%	90,87%	90,87%	95,41%	98,75%	98,75%
Produit TH	4 339 461	4 506 789	4 613 184	4 600 421	5 067 503	5 079 205	5 072 419
Produit FB	15 757 652	16 001 409	16 379 959	16 689 321	17 757 333	18 521 500	18 740 036
Produit Fnb	22 211	22 540	22 738	20 757	28 021	24 058	22 858
Total du produit	20 119 324	20 530 739	21 015 881	21 310 499	22 852 857	23 624 763	23 835 312
Évolution du produit	6,1%	2,0%	2,4%	1,4%	7,2%	3,4%	0,9%
Augmentation des taux de fiscalité	3,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	3,50%	0,00%
Rôles supplémentaires *	27 398	22 891	24 306	25 364	29 073	116 412	30 040

* Les rôles supplémentaires correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux au titre d'erreurs ou d'omissions intervenues au cours des années précédentes.

Evolution 2011-2017 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Évolution des taux	3,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	2,0%	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%
Évolution physique	1,1%	0,2%	0,6%	0,5%	1,3%	-1,1%	0,5%

Le détail de la fiscalité directe :

En €	CA 2016	Budget 2017 (BP+DM)	CA 2017	% évolution CA17 / CA16
Taxe d'Habitation	5 079 205	5 181 871	5 072 419	-0,1%
Taxe Foncière	18 521 500	18 651 151	18 740 036	1,2%
<i>Dont part économique</i>	<i>6 832 147</i>	<i>6 975 530</i>	<i>7 008 596</i>	<i>2,6%</i>
<i>Dont part ménage</i>	<i>11 689 353</i>	<i>11 675 621</i>	<i>11 731 440</i>	<i>0,4%</i>
Foncier non bâti	24 058	24 227	22 858	-5,0%
Total	23 624 763	23 857 249	23 835 313	0,9%
Rôles supplémentaires *	116 412		30 040	

* Les rôles supplémentaires correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux au titre d'erreurs ou d'omissions intervenues au cours des années précédentes.

Le produit fiscal a progressé de 0,9% par rapport à 2016 passant de 23,62 M€ à 23,83 M€ soit une augmentation en valeur de 0,21 M€ expliquée par :

- L'évolution nominale dont l'actualisation est votée chaque année dans le cadre de la Loi de finances qui enregistre +0,4% en 2017.
- L'évolution physique des bases (taxe habitation, foncier bâti et non bâti) avec une variation de +0,5%. (Voir explication ci-après)
- **sans augmentation des taux communaux de fiscalité**

L'évolution physique des bases d'imposition entre **2016 et 2017** s'explique :

Sur la taxe d'habitation (TH), nos bases passent de 43 374 934 € à 43 316 991 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que : la revalorisation des bases (loi de finances) de +0,4% en 2017 (+173 500), l'augmentation des bases exonérées (-279 750) et l'évolution physique des bases (+48 307).

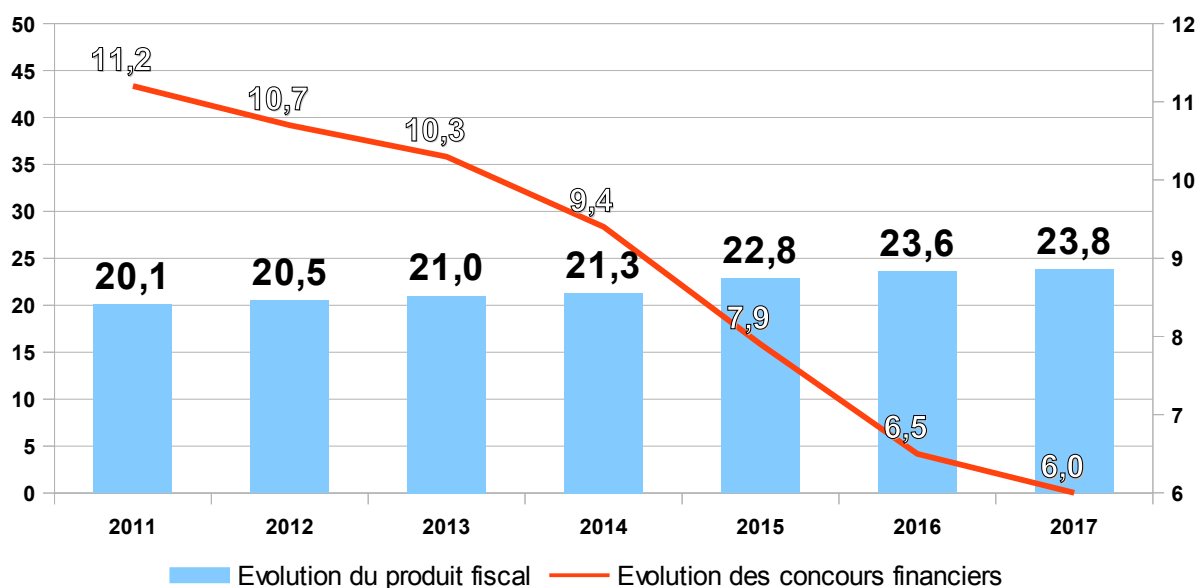
Bases d'imposition	CA 2016	Revalorisation des bases loi de finances 2017 = +0,4%	Exonérations variation 2016 / 2017	Évolution physique	CA 2016
Taxe habitation	43 374 934	173 500	-279 750	48 307	43 316 991

Sur la taxe foncière (FB), nos bases passent de 45 020 662 € à 45 549 652 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que : la revalorisation des bases (loi de finances) de +0,4% en 2017 (+ 180 083) et l'évolution physique des bases (348 907).

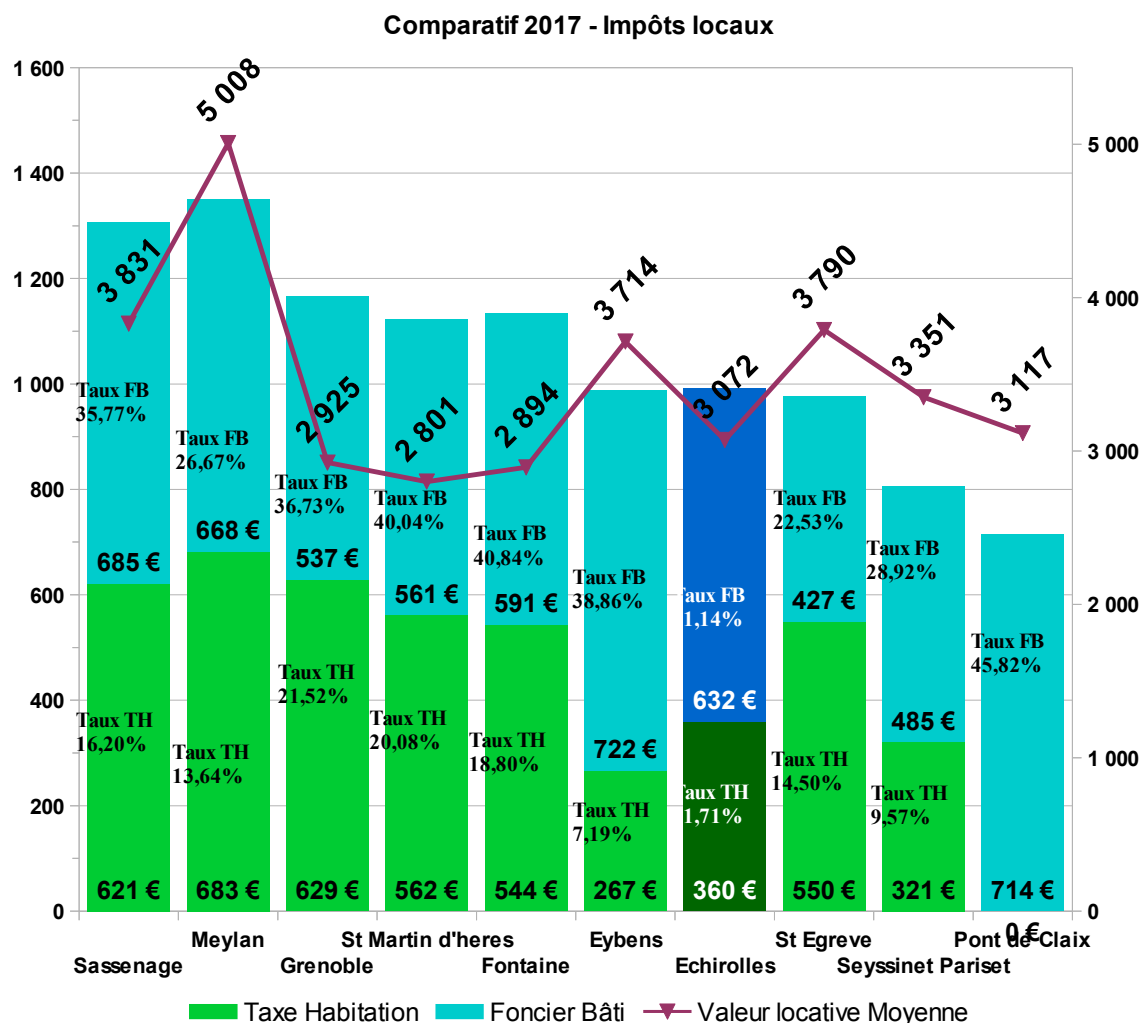
Bases d'imposition	CA 2016	Revalorisation des bases loi de finances 2017 = +0,4%	Évolution physique	CA 2017
Taxe Foncière	45 020 662	180 083	348 907	45 549 652

Évolution du produit fiscal et des concours financiers. Entre 2011 et 2017 le produit fiscal progresse de 3,7 M€ alors que les concours financiers effectuent un repli de 5,2 M€ sur la même période.

Comparatif de l'évolution du produit fiscal et des concours financiers de 2011 à 2017 en Millions d'euros



Comparatif 2017 sur un panel de communes de la Métropole. Cette situation à l'échelon local montre bien que l'évaluation des bases de la commune d'Échirolles se situe à un niveau faible au regard des autres communes voisines de taille comparable ce qui explique le faible niveau de produit par habitant malgré un niveau de taux de TFPB élevé.



Pour comparer les communes de la même manière, les abattements de taxe d'habitation n'ont pas été pris en compte.

Analyse de la part des recettes de fiscalité dans les recettes de fonctionnement

Ces chiffres, ramenés au poids des recettes de fonctionnement, permettent de comparer la Ville à la moyenne nationale de la strate. Toutefois les moyennes nationales sont calculées en intégrant le produit des cessions immobilières dans les recettes de fonctionnement. La part relative du produit fiscal est donc sujet à des variations qui peuvent atteindre des proportions importantes d'une année sur l'autre et fausser la lecture des résultats.

Impôts locaux / Recettes réelles de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Échirolles	33,5%	36,0%	36,8%	36,4%	40,8%	43,2%	42,5%
Total 20 000 à 49 999 habitants*	36,7%	37,6%	37,8%	38,6%	39,3%	39,1%	

*Sources : DGFIP, DGCL

Ce ratio de structure est le rapport entre les impôts locaux sur les recettes réelles de fonctionnement. Pour 2017, la baisse du ratio pour Échirolles est expliquée par des recettes réelles en progression par rapport aux cessions d'immobilisations (1,8 en 2016 pour 2,9 en 2017).

2-1-2 La fiscalité indirecte

En 2017, le produit de la fiscalité indirecte s'élève à 2 104 121 euros, en augmentation de 35,37% par rapport à 2016 et représente 3,98% des recettes de gestion. Cette augmentation est expliquée principalement par une reprise du dynamisme des droits de mutation. Le produit fiscal relatif aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est soumis à d'importantes variations liées à la conjoncture économique. Les recettes des droits de mutation dépendent en effet du nombre de transactions et des prix de l'immobilier. En 2017, les droits de mutation ont progressé de 45,96% par rapport à 2016. Mais aussi par une progression affirmée de la Taxe locale sur la publicité extérieure. Un audit a été réalisé en 2017 reprenant l'identification des supports taxables sur la commune. Suite à ce recensement des supports soumis à la TLPE, la nouvelle recette au titre de 2017 s'élève à 413 362 €.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) est de 129,72%.

Produit des impôts indirects en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	764 699	752 279	747 273	947 293	623 148	753 359	1 099 624
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	491 386	516 863	535 577	531 052	507 044	529 378	535 606
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	255 546	263 547	268 186	256 000	239 990	216 948	413 362
Autres – droits de place, droits de stationnement, ...	39 564	47 587	55 777	54 876	49 702	54 631	55 529
Total	1 551 195	1 580 276	1 606 813	1 789 221	1 419 884	1 554 316	2 104 121
% Évolution	3,36%	1,87%	1,68%	11,35%	-20,64%	9,47%	35,37%

2-2 Les concours financiers

Le désengagement de l'État a pour conséquence une baisse brutale et très importante des concours financiers perçus par la collectivité. Cette baisse a débuté en 2011 et s'est accélérée à partir de 2014. A contrario, la loi de finances 2017 intègre des dispositions concernant la réforme des dotations de péréquations plutôt favorable à la ville d'Échirolles.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État avec : la dotation globale de fonctionnement, les dotations de compensations fiscales, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Depuis 2011, la ville d'Échirolles est confrontée à une baisse considérable des concours financiers suite, d'une part, à la réforme de 2010 avec la suppression de la taxe

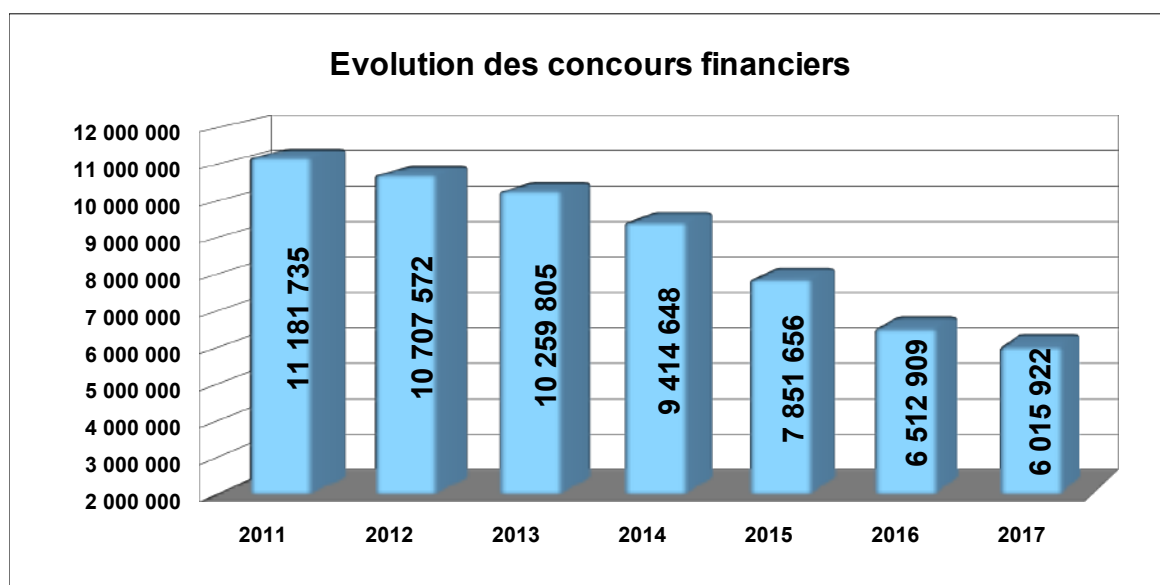
professionnelle et la réforme du mode de calcul des potentiels financiers et d'autre part, au pacte de responsabilité et de solidarité du gouvernement avec une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017.

En 2017, cette baisse est atténuée par une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU). En effet, la ville d'Échirolles a amélioré son classement à la DSU (retour dans les 250 premières communes). Cette situation est la conséquence des modifications apportées par la loi de finances 2017 dans la pondération des critères d'attribution de la DSU (voir explication dans la rubrique DGF).

En 2017, la baisse des concours financiers, pour la ville, représente 496 987 € par rapport à 2016 soit une baisse de 7,6%. Les concours financiers représentent 11,38% des recettes de gestion alors qu'ils représentaient **11,84% en 2016, 14,36% en 2015 et 23% en 2010.**

Chaque ligne du tableau ci-dessous est expliquée en détail dans les pages qui suivent.

Concours financiers en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation globale de fonctionnement (État)	8 556 433	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861
Compensation sortie dotation nationale de péréquation (État)		293 877	244 898	163 265	0	0	0
Compensations fiscales (État)	1 299 650	1 189 466	1 083 031	949 749	880 806	823 283	767 382
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Conseil Départemental)	1 325 652	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849	348 679
Total concours financiers	11 181 735	10 707 572	10 259 805	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 015 922
Évolution en %	-1,9%	-4,2%	-4,2%	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%



2-2-1 La dotation globale de fonctionnement

Pour 2017, les communes ont bâti leur budget avec une réduction des dotations de 725 millions d'euros soit 70 % de l'effort demandé au bloc communal.

Outre l'impact du prélèvement pour le redressement des comptes publics, la dotation forfaitaire de la DGF fait l'objet, comme en 2016 d'un mécanisme d'écêtement destiné à financer l'abondement de certaines dotations de l'enveloppe normée. Cet écêtement est porté à 1% des recettes réelles de fonctionnement de la Commune en fonction de l'écart entre le potentiel fiscal par habitant et la moyenne nationale de la strate.

En 2017, la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 4 899 861 euros, en baisse de 6,74% par rapport à 2016. Cette réduction de la dotation forfaitaire est expliquée par le mécanisme d'écêtement destiné à financer l'abondement de certaines dotations de l'enveloppe normée mais aussi par la contribution des communes à la réduction des déficits publics pour 2017.

La dotation forfaitaire : Pour 2017, elle s'élève à 2 629 084 € soit une baisse en valeur de 685 165 € par rapport à 2016 (-20,7%). Elle est calculée à partir de la dotation forfaitaire 2016 et intègre les trois parts suivantes :

- **la part dynamique de la population** +25 544 € (population DGF 2016 = 36119 et population DGF 2017 = 36350),
- **la part écêtement** -217 834 € liés à l'écêtement de la Commune en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne nationale. Le potentiel fiscal de la commune par habitant est de 1291,36 pour un potentiel fiscal moyen de la strate de 1175,81.
- **la part « contribution de la commune » au redressement des finances publiques** -492 875 €

En €	CA 2016	Variation de la population	Écêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne	Redressement des finances publiques	CA 2017
Dotation forfaitaire	3 314 249	25 544	-217 834	-492 875	2 629 084

La dotation de solidarité urbaine (DSU) : La réforme de la DSU inscrite dans la loi de finances pour 2017 a modifié en profondeur cette dotation. La part cible est remplacée par une part « majoration » qui est désormais répartie sur l'ensemble des communes éligibles à la DSU.

Le changement de la pondération des critères de l'indice synthétique permettant le classement des communes éligibles à la DSU aboutit à mieux valoriser le revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Cette modification va permettre à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang 201 en 2017).

Nouveau tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour 2017, la dotation de solidarité urbaine s'élève à 2 270 777 € en progression de +17,08% par rapport à 2016. Cette progression est expliquée par un abondement de l'enveloppe globale de 180 millions d'euros par le gouvernement et aussi par le classement de la commune dans les 250 premières communes éligibles.

En €	DSU 2016	DSU majoration 2017	DSU 2017	Variation 16/17	Rang DSU 2016	Rang DSU 2017
Dotation de solidarité urbaine	1 939 528	331 249	2 270 777	17,08%	268	201

La compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation (DNP). Le potentiel financier de la commune étant supérieur à celui de la strate, la ville d'Échirolles est sortie du dispositif depuis 2011. L'extinction de la DNP s'est faite par une perte lissée : 90% de 2011 en 2012, 75% de 2011 en 2013, 50% de 2011 en 2014 et sortie du dispositif en 2015.

Les autres dotations correspondent au recensement pour 6 960 € et aux titres sécurisés pour 15 090 €.

Dotation globale de fonctionnement en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	6 414 309	6 313 685	6 201 836	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084
Dotation de solidarité urbaine de droit commun	1 815 594	1 846 459	1 878 772	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777
Dotation nationale de péréquation	326 530						
Total DGF	8 556 433	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861
Évolution en %	3,75%	-4,63%	-0,97%	-5,69%	-15,68%	-18,24%	-6,74%
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation		293 877	244 898	163 265	0	0	0
Autres dotations (dotations instituteurs, titres sécurisés, recensement...)	43 223	33 061	27 905	17 937	22 997	22 458	22 050

2-2-2 Les compensations fiscales

Elles correspondent à des concours financiers versés aux collectivités territoriales pour les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation (TH), le foncier bâti (FB) et non bâti (FNB) et la taxe professionnelle (TP).

Hormis la compensation sur la taxe d'habitation et la compensation de l'abattement de 30% de taxe foncière sur les locaux appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM en quartiers prioritaires de la politique de la ville, les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers aux collectivités territoriales. Les compensations sur le foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle poursuivent un repli significatif en 2017 avec -61% pour les compensations sur le foncier bâti et -69% sur la taxe professionnelle par rapport à 2016.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation (TH) concerne les personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées de 2016 par le taux communal de TH de 1991 (6,12%). La progression de la compensation TH de 43% en 2017 est expliquée par l'exonération dite « vieux parents » de 2016.

La commune ne reçoit donc aucune compensation sur la part de produit fiscal qui résulterait de l'augmentation des taux de TH survenue entre 1991 et 2017. Par conséquent, chaque année, les collectivités territoriales ayant augmenté le taux de taxe d'habitation par rapport à 1991, ne sont pas intégralement compensées par l'État de la perte de recette due à cette exonération.

Le calcul se fait sur les bases N-1, la compensation 2017 correspond aux bases exonérées 2016 soit 389 780 euros (Bases 6 368 954 X taux de 1991 = 6,12%). **La perte pour la commune avec les taux 2017 (11,71%) est de 356 024 euros.**

En 2017, les compensations fiscales s'élèvent à 767 382 euros et représentent 1,45% des recettes de gestion, en baisse globalement de 6,79% par rapport à 2016.

Compensations fiscales en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Compensation taxe habitation DCTH	296 392	301 651	293 669	312 646	349 004	273 013	389 780
Compensation foncier bâti et non bâti DCFB	514 063	498 179	463 330	380 482	273 753	406 485	332 852
Compensation dotation unique DCTU	466 091	389 636	326 032	256 621	169 542	143 785	44 750
	1 276 546	1 189 466	1 083 031	949 749	792 299	823 283	767 382
Évolution en %	1,01%	-6,82%	-8,95%	-12,31%	-16,58%	3,91%	-6,79%
Compensation TH versée à tort					88 507		

2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP

Un rappel de la Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Avant 2011, le FDPTP était alimenté par une part de taxe professionnelle constituée par des écrêtements sur les établissements dont les bases de TP par habitant de la commune d'implantation étaient supérieures à deux fois la moyenne nationale et par des prélèvements spécifiques aux EPCI à taxe professionnelle unique. Le FDPTP était réparti par les Conseils Départementaux avec pour objectif la réduction des écarts de richesse entre collectivités territoriales et leurs groupements.

Échirolles bénéficiait de 2 parts,

- une part pour communes dites « concernées »

Les communes dites « concernées » sont essentiellement celles accueillant au moins 10 salariés de l'établissement écrêté représentant avec leur famille au moins 1% de la population communale.

- une part pour communes dites « défavorisées »

Les communes dites « défavorisées » sont celles considérées comme telles par le Conseil Départemental au regard de la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Depuis 2011, la part du FDPTP « communes concernées » est compensée par la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle DC RTP (recette non fiscale) et le fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État. Le produit du FNGIR et du DC RTP est égal à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP « communes concernées ». **Il s'agit d'une dotation figée.**

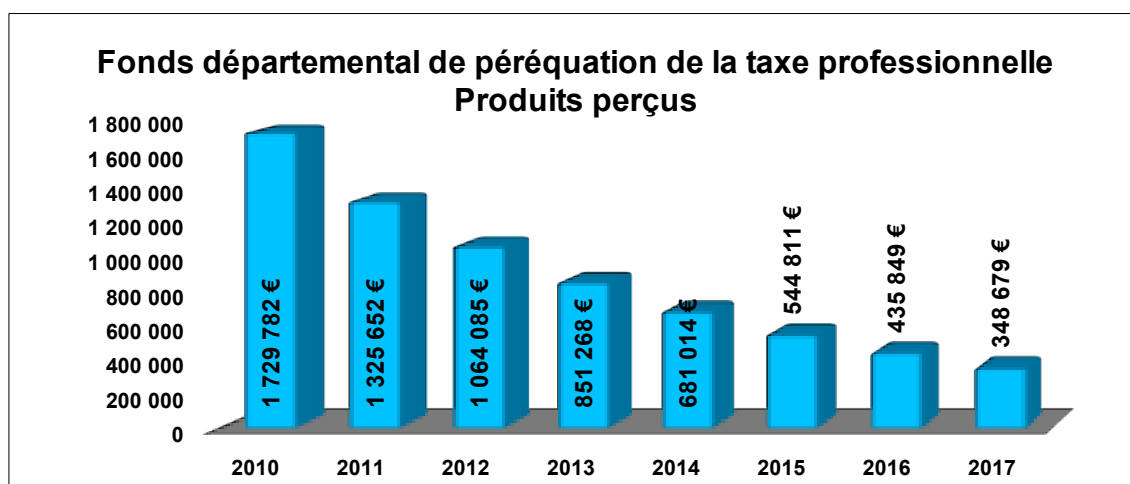
La part du FDPTP « communes défavorisées » est alimentée par une dotation de l'État mais reste répartie par le Conseil Départemental. Cependant, la répartition intègre le potentiel fiscal 4 taxes, indicateur de richesse très défavorable pour Échirolles depuis la suppression de la taxe professionnelle.

Échirolles sort donc du dispositif par une perte lissée (- 20% chaque année de l'année N-1) du FDPTP « communes défavorisées »

Pour 2017, la loi de finances est marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Le prélèvement habituel effectué sur les compensations de fiscalité ne permet plus en 2017 de financer l'intégralité des hausses de certaines dotations au sein de l'enveloppe normée (péréquation verticale par exemple). Le gouvernement a donc décidé d'élargir l'assiette des variables d'ajustement, en d'autres termes, de soumettre à minoration des nouvelles compensations, dont le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui est prélevé pour 8 % de son montant.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DC RTP) représentent 722 753 €, soit 1,37% des recettes de gestion.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	1 325 652	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849	348 679
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	296 392	241 228	245 164	245 164	245 164	245 164	245 164
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DC RTP)	51 943	132 846	128 910	128 910	128 910	128 910	128 910
Total dotations	1 673 987	1 438 159	1 225 342	1 055 088	918 885	809 923	722 753
Évolution en %	-3,23%	-14,09%	-14,80%	-13,89%	-12,91%	-11,86%	-10,76%



2.2.4 Les versements de la Métropole

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

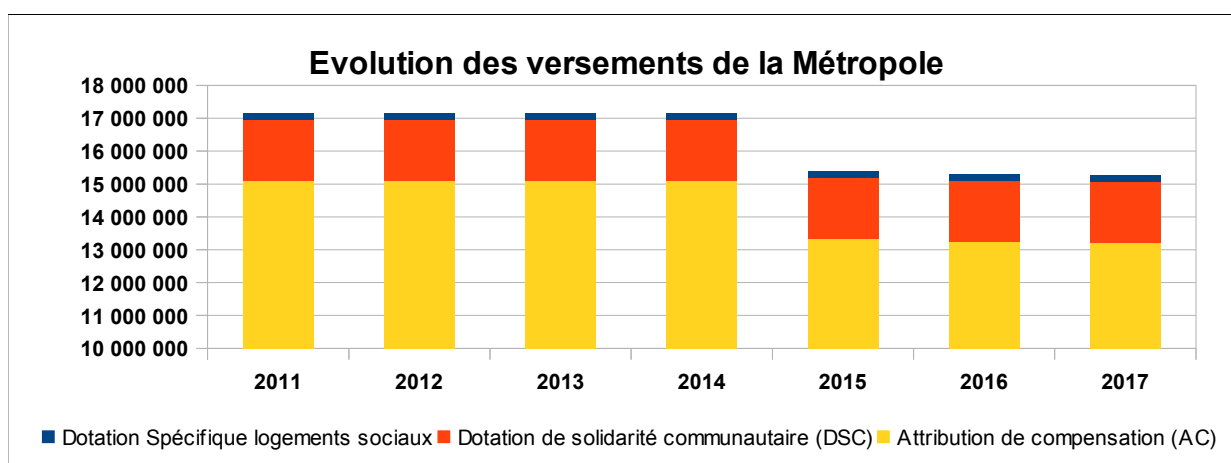
L'attribution de compensation a fait l'objet, entre 2015 et 2016, de réajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole principalement sur la voirie, le développement économique et les frais financiers des emprunts transférés. Les CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) ont notifié les variations de notre attribution de compensation qui est passée de 15 106 000 € à 13 245 471 €.

En 2017, notre attribution de compensation a pris en compte la part fonctionnement des ouvrages d'art (CLECT du 2 mai 2017) et l'ajustement des charges transférées évaluées lors du transfert de la zone de Comboire (CLECT du 15 novembre 2017). Elle s'élève au 31 décembre 2017 à 13 317 988 €.

Attribution de compensation Au 1 janvier 2017	Reprise du transfert 2016 sur les ouvrages d'art	Transfert 2017 sur les ouvrages d'art	Ajustement des charges transférées de la zone de Comboire	Attribution de compensation Au 31 décembre 2017
13 245 471	26 050	-57 133	103 600	13 317 988

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est restée figée en 2016 à 2 052 109 € . Des réflexions sont actuellement en cours sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole pour envisager un renforcement de la péréquation de cette dotation. Il convient d'être vigilant sur les critères retenus pour que cette refonte ne vienne pas pénaliser la commune. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».

En 2017, ces dotations n'ont pas été versées en totalité et une partie sera décalée sur 2018. Le montant versé s'élève à 15 267 497 € sur 15 370 097 €.



2-3 Les subventions

En 2017, les subventions de fonctionnement versées par les différents co-financeurs ont représenté 1 433 971 euros, soit 2,7 % des recettes de gestion.

Il faut intégrer cette année la dotation complémentaire liée au classement DSU de la ville pour 155 000 € sur le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires.

A périmètre constant, elles s'élèvent à 1 156 445 € et progressent de 6,7% par rapport à 2016 soit 72 633 € en valeur absolue.

Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2017 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,4%.

Les principales subventions par financeurs se décomposent comme suit:

L'Etat, le montant des participations s'élève globalement à 681 648 € avec principalement :

- le fonds de soutien sur la réforme des rythmes scolaires pour 347 367 € dont 155 000 € de dotation complémentaire liée au classement DSU ;
- une participation sur les emplois aidés pour 125 793 € dont 122 527 € sur les emplois Avenir et 3 266 € sur les contrats uniques d'insertion ;
- des participations sur la politique jeunesse pour 80 100 € avec les activités loisirs pour 24 400 € et les actions de prévention pour 55 700 € ;
- des participations sur la politique de la ville « égalité femmes hommes » pour 11 000 €, sur la concertation (réunions publiques) pour 2 500 € et dans le cadre du programme de renouvellement urbain de la Villeneuve avec le remboursement du poste de chargée de mission pour 47 500 € ;
- des participations sur la politique culturelle pour le projet d'accompagnement artistique et le musée Géo Charles pour 35 700 € ;
- des participations sur les élections présidentielles pour 12 276 €, sur la sécurité routière pour 510 €, sur une mission d'accompagnement « Citergie » pour 12 252 € et sur la concertation dans le cadre du programme de renouvellement urbain Village Sud pour 6 650 €.

Le Département, le montant des participations s'élève globalement à 55 149 € avec principalement :

- des participations sur les actions de la politique culturelle pour 54 500 € ;
- une participation sur la concertation pour le programme de renouvellement urbain Village Sud pour 649 €.

La Métropole, le montant des participations s'élève globalement à 45 000 € avec une participation de mise à disposition dans le cadre de la Maison Egalité femmes hommes.

La Caisse d'Allocation Familiales, le montant des participations s'élève globalement à 578 529 € avec :

- le contrat jeunesse pour 557 239 € et des participations sur des actions jeunesse pour 12 790 €, des participations sur l'égalité femmes hommes pour 3 000 €, des participations sur des actions culturelles pour 3 500 € et des actions dans les écoles pour 2 000 €.

Les autres financeurs, le montant des participations s'élève globalement à 73 646 € avec principalement :

- la participation des mécènes pour la manifestation Tempo Libre pour 49 000 €, les participations dans le cadre du programme de réussite éducative pour 24 500 € et un solde de 2016 de la participation pour le lait dans les écoles pour 146 €.

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions de fonctionnement reçues	1 145 490	1 376 533	1 222 565	1 094 123	1 139 249	1 083 812	1 156 445
Evolution des subventions	1,99%	20,17%	-11,19%	-10,51%	4,12%	-4,87%	6,70%
Fonds d'amorçage rythmes scolaire – DSU							155 000
Emplois d'avenir			51 809	213 865	177 069	167 767	122 527
TOTAL	1 145 490	1 376 533	1 274 374	1 307 988	1 316 318	1 251 579	1 433 971

Entre 2011 et 2012, l'augmentation de 20% s'explique par l'intégration des recettes de la part du contrat enfance jeunesse relative aux centres de loisirs sans hébergement (CLSH) des enfants de plus de 6 ans dans le budget principal de la ville alors que le CCAS en était bénéficiaire auparavant (impact + 380 000 euros).

Les baisses de 2013 et 2014 s'expliquent principalement par un transfert des actions « politique de la ville » vers les associations mais aussi par une baisse des taux de financement des co-financeurs.

La progression de 4,12% en 2015 est expliquée par le versement du solde 2014 sur le fonds de soutien des rythmes scolaires. Pour 2016, les subventions de fonctionnement se maintiennent à hauteur de 2015 à périmètre constant, c'est à dire hors versement du solde 2014 sur le fonds de soutien des rythmes scolaires (64 083€).

2-4 Les recettes courantes

Les recettes courantes représentent 3 574 369 euros, soit 6,8% des recettes de gestion.

Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 109,9%.

Pour comparer les données, 2015 a été retraité en fonction des compétences transférées à la Métropole.

Elles sont composées :

Des Produits des services : recettes d'exploitation et de différentes redevances perçues pour 2 715 055 euros. En hausse de 11,82% par rapport à 2016 soit en valeur absolue +286 949 euros. Elles correspondent :

- Aux recettes d'exploitation (restauration municipale, entrées piscine,...) et aux redevances (concessions cimetières, installation terrasses, ventes diverses) pour 1 784 212 € soit -0,8% des produits perçus par rapport à 2016 soit en valeur absolue -14 608 €;
- Au remboursement de mises à disposition de personnel et de frais divers (CCAS, Sirlysag, Mission locale, Objectif Sport Échirolles, Evade...) mais aussi aux remboursements de la Métropole en fonction des conventions de gestion passées sur l'entretien des arbres d'alignement, l'éclairage public et aux zones d'activité économique pour 930 843 € soit +47,9% de produits perçus par rapport à 2016. Cette augmentation est expliquée principalement par des mises en recouvrement des conventions de gestion précédemment citées sur les années 2016 et 2017. Globalement, en valeur absolue, la progression par rapport à 2016 est de 301 557 €.

Les autres produits de gestion représentent 859 314 €, en baisse de 9,69% par rapport à 2016 (951 525 €). Cette baisse est expliquée par des décalages d'encaissement de loyers sur 2016 avec l'encaissement de 2 exercices 2015 et 2016 pour la Mission locale (25 K€) et la Rampe et le Cinéthéâtre de la Ponatière (56 K€). En neutralisant ces encaissements en 2016, la baisse représenterait 1,29 % entre 2016 et 2017.

Les recettes courantes en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits des services	2 999 058	3 000 227	2 866 779	3 005 795	3 186 447	2 428 106	2 715 055
Produits des services retraités des transferts Métropole en 2015					2 539 459	2 428 106	2 715 055
Évolution en %						-4,38%	11,82%
Les autres produits de gestion	829 723	820 952	787 298	918 282	843 645	951 525	859 314
Évolution en %	0,79%	-1,06%	-4,10%	16,64%	-8,13%	12,79%	-9,69%
Total Recettes courantes	3 828 781	3 821 179	3 654 077	3 924 077	4 030 092	3 379 631	3 574 369
Évolution en %	2,13%	-0,20%	-4,37%	7,39%	2,70%	-16,14%	5,76%
Total recettes courantes retraitées des transferts Métropole					3 383 104	3 379 631	3 574 369
Évolution en %						-0,10%	5,76%

2-4 Les atténuations de charges

Elles correspondent aux remboursements des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie.

Cette ligne avait été estimée au budget 2017 à 215 000 € en fonction du réalisé 2016.

En 2017, les atténuations de charges représentent 169 573,53 euros, soit 0,32% des recettes de gestion.

Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 78,8%.

Les atténuations de charges en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Remboursement par assurance et/ou CPAM pour le personnel	281 248	272 052	249 068	179 038	218 368	214 113	169 574
Atténuations de charges	281 248	272 052	249 068	179 038	218 368	214 113	169 574
Évolution	-5,7%	-3,3%	-8,4%	-28,1%	22,0%	-1,9%	-20,8%

3 – LES DEPENSES DE GESTION

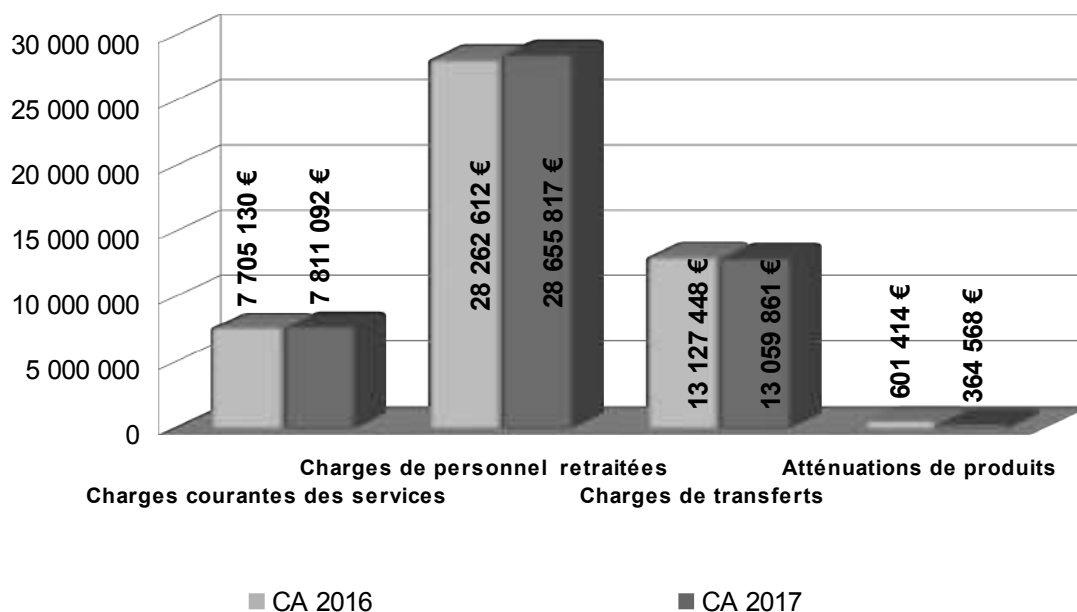
En 2017, les dépenses de gestion s'élèvent globalement à 49 891 338 euros. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2017 (BP+DM), les dépenses de gestion ont été réalisées à hauteur de 99,1%. L'évolution entre 2016 et 2017 est de +0,39%.

Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

En €	CA 2016	Budget 2017 (BP+DM)	CA 2017	% Évolution de CA à CA
Charges courantes des services	7 705 130	8 202 837	7 811 092	1,38%
Charges de personnel retraitées	28 262 612	28 656 000	28 655 817	1,39%
Charges de transferts	13 127 448	13 133 772	13 059 861	-0,51%
Atténuations de produits	601 414	364 568	364 568	-39,38%
Total dépenses de gestion	49 696 604	50 357 177	49 891 338	0,39%

Répartition des dépenses de gestion et comparatif avec 2016.

Comparatif 2016 / 2017 des dépenses de gestion

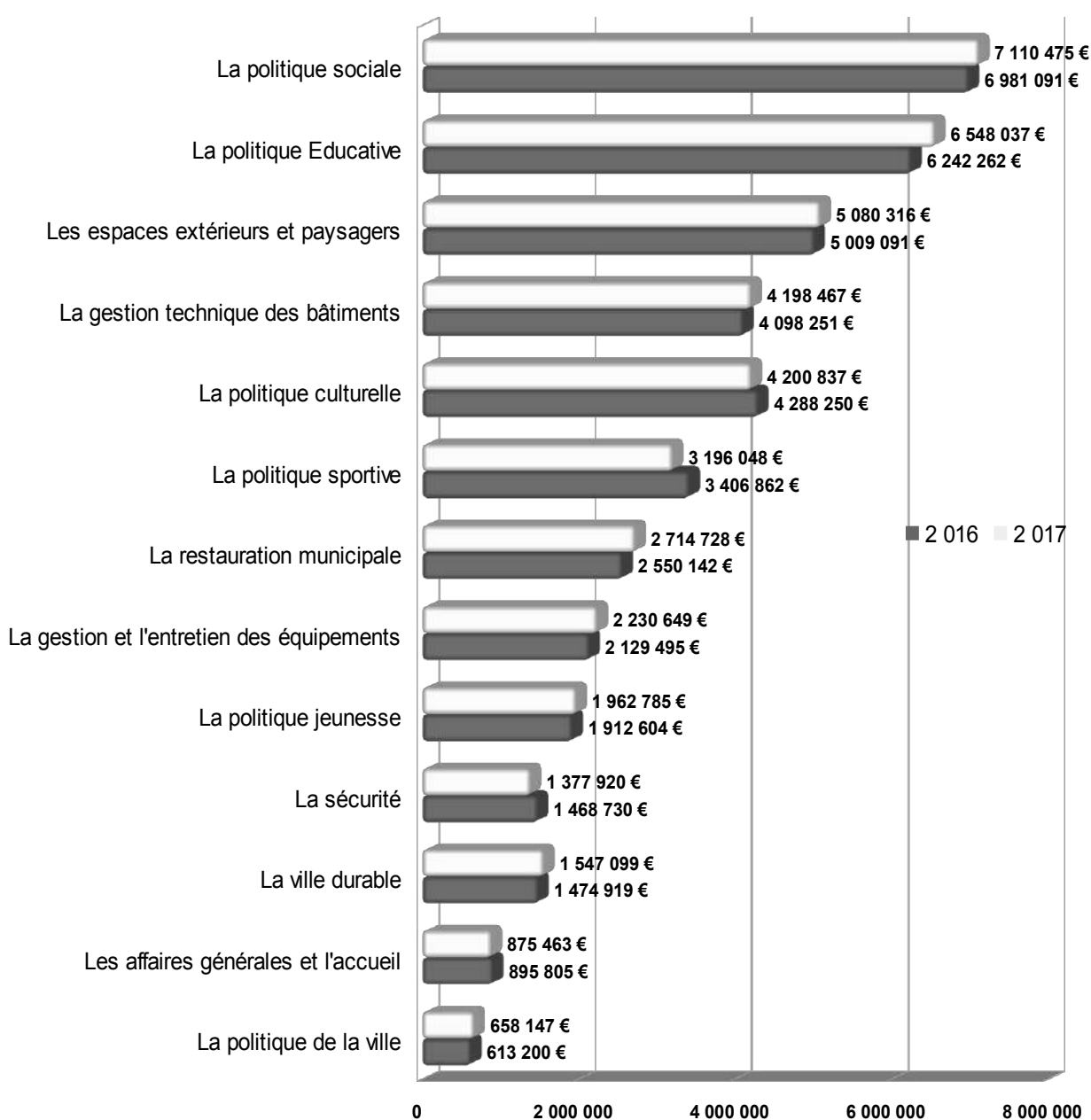


La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012) et les charges de transferts (chapitre 65). Le découpage tient compte des réorganisations et transferts des directions et des services. Cette répartition ne peut être comparée à la répartition présentée dans le rapport de présentation « Arrêté des comptes 2016 ».

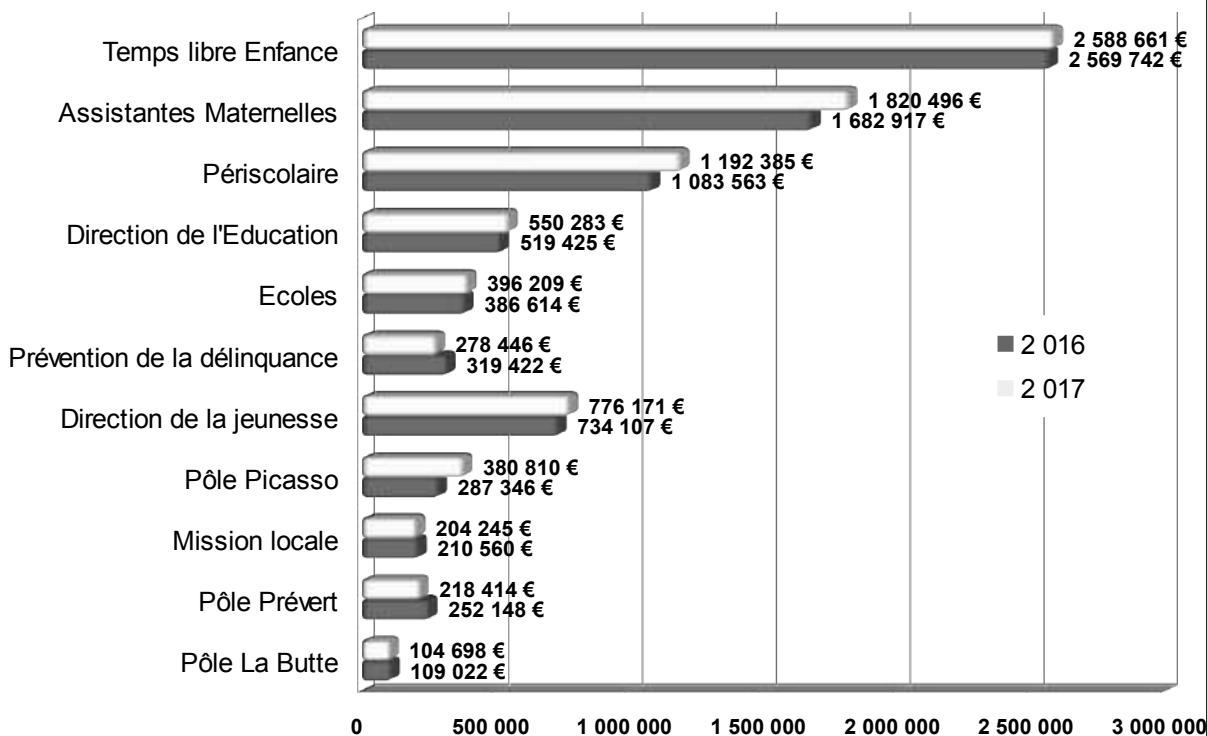
Les fonctions ressources ne sont pas présentées dans les graphiques ci-dessous et sont en diminution de CA à CA (8,06M€ en 2016 et 7,82M€ en 2017) et correspondent aux services : ressources humaines, finances et commande publique, informatique et téléphonie, communication, direction générale, puis documentation archives, reprographie courrier, ...

Les principales variations intègrent la progression des charges courantes de 1,38%, des charges de personnel de 1,39% et la diminution des charges de transferts de 0,51%.

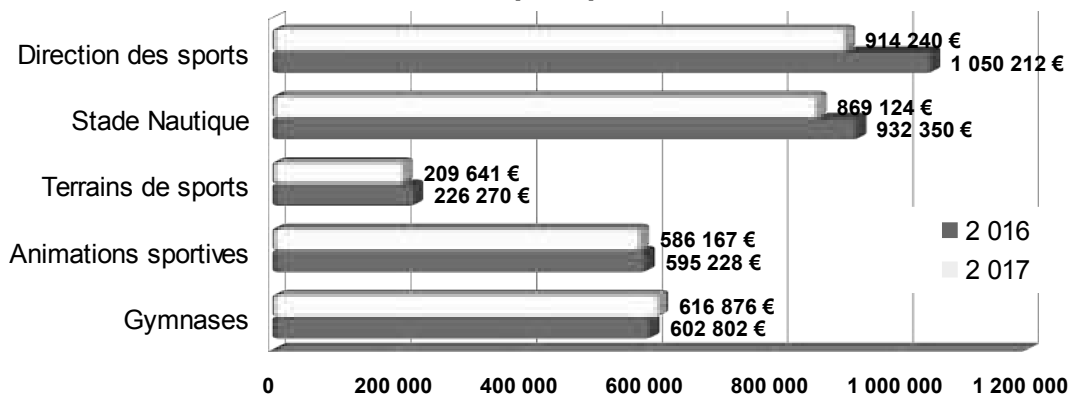
Les dépenses de fonctionnement de la ville par politique publique de CA à CA



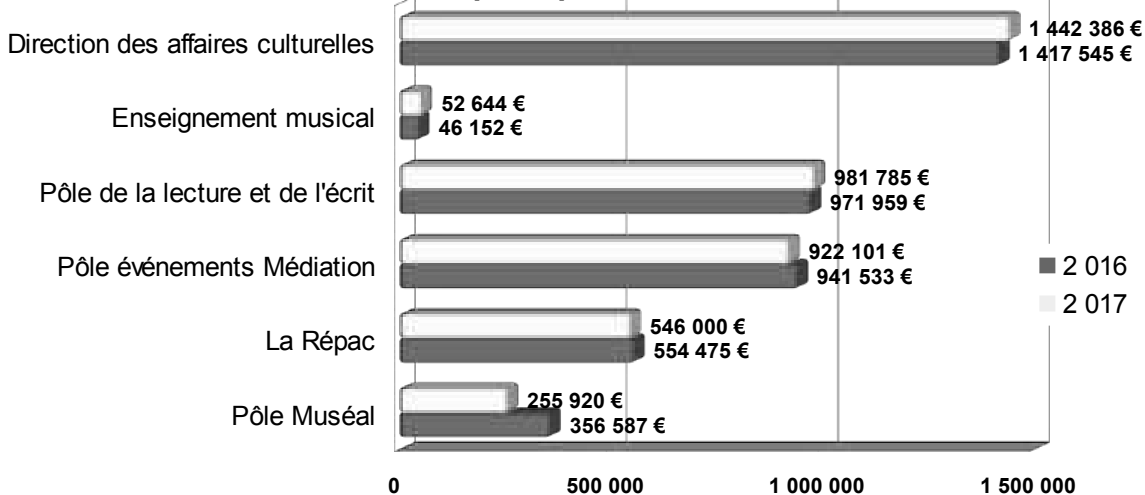
La politique éducative, enfance et jeunesse par service



La Politique sportive



La politique culturelle



3-1 Les charges courantes des services

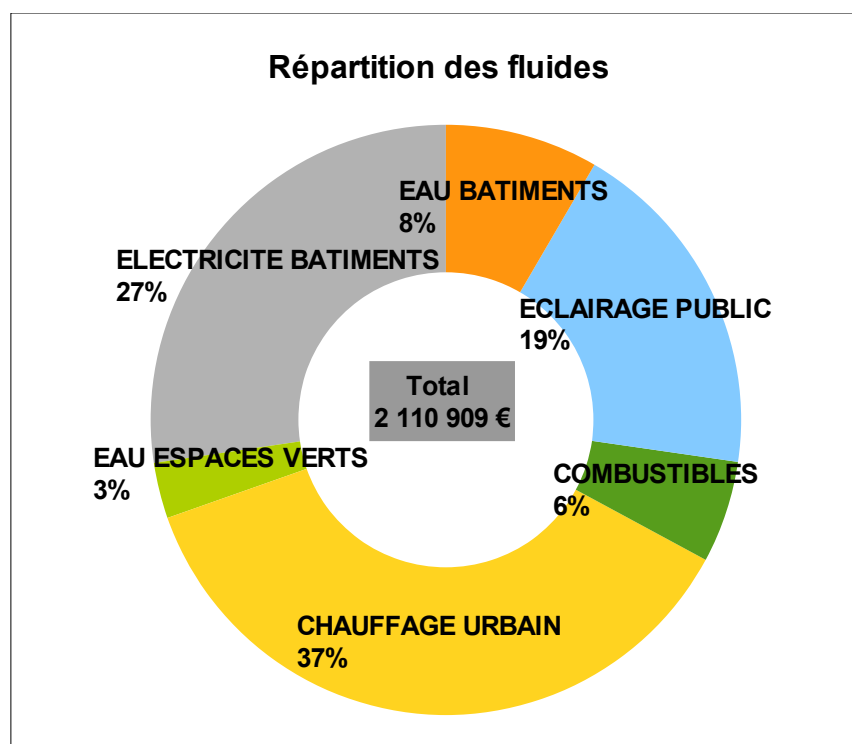
Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 7 811 092 euros et représentent 15,7% des dépenses de gestion.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 95,2%.

Les charges courantes des services hors fluides ont fait l'objet d'une baisse continue depuis 2011. En 2016, la forte baisse des charges courantes hors fluides est expliquée par le travail de redéfinition et de maîtrise des moyens, la rationalisation de la politique d'achat.

En 2017, les charges courantes hors fluides augmentent de 1,88%, cette augmentation correspond en partie au solde du transfert de la subvention au centre du graphisme du chapitre 65 - charges de transferts vers le chapitre 011 - charges courantes pour 100 000 €. A périmètre constant c'est à dire hors transfert de la subvention au centre du graphisme (100 000 €) et à la redevance spéciale (26 898 €) les charges courantes hors fluides baissent de 0,4%.

L'enveloppe affectée aux fluides n'augmente pas, cependant elle intègre une augmentation des tarifs et des surfaces liées à la livraison de nouveaux équipements publics. Les économies sur les modes de gestion et les améliorations thermiques des nouvelles constructions permettent de maintenir l'enveloppe des fluides.



Afin de comparer 2016 et 2017 , les données de 2010 à 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.

Les Charges Courantes En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses courantes hors fluides	6 840 258	6 597 457	6 167 188	6 176 527	5 842 172	5 594 967	5 700 183
Évolution	-9,71%	-3,55%	-6,52%	0,15%	-5,41%	-4,23%	1,88%
Fluides	2 284 371	2 032 658	2 313 306	2 263 503	2 111 261	2 110 163	2 110 909
Évolution	4,61%	-11,02%	13,81%	-2,15%	-6,73%	-0,05%	0,04%
Charges courantes hors transferts Métropole	9 124 629	8 630 115	8 480 494	8 440 030	7 953 433	7 705 130	7 811 092
Évolution	-6,50%	-5,42%	-1,73%	-0,48%	-5,77%	-3,12%	1,38%
Transfert Métropole – Voirie...	83 281	61 474	69 414	82 330	84 599		
Transfert Métropole – Eau					1 215 726		
Total chapitre 011 – Charges courantes des services	9 207 910	8 691 589	8 549 908	8 522 360	9 253 758	7 705 130	7 811 092

La part des charges courantes des services dans le total des dépenses de fonctionnement reste très inférieure à celle constatée dans les villes de taille équivalente. Le ratio pour Échirolles est calculé sur les charges courantes des dépenses réelles de fonctionnement hors transferts Métropole.

Charges courantes / Dépenses de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Échirolles	17,69%	16,72%	16,43%	15,86%	14,62%	15,19%	15,13%
Communes 20 / 50 000 habitants	21,57%	21,75%	21,95%	21,46%	20,71%	19,67%	

*Sources : DGFIP, DGCL

3-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 28 655 817 euros et représentent 56,9% des dépenses de gestion. Pour pouvoir comparer 2017 , les données de 2014 à 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole mais aussi du transfert du service prévention du budget du CCAS vers le budget de la Ville.

Transfert de personnel	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel avant transferts	29 185 713	28 711 582	28 262 612	28 655 817
Transfert Métropole Eau Voirie Économie	-389 326	-334 642	0	0
Transfert CCAS Ville dont Service Prévention	110 800	0	0	0
Charges de personnel retraitées des transferts	28 907 187	28 376 940	28 262 612	28 655 817
Évolution		-1,83%	-0,40%	1,39%

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 100%.

L'important travail sur la masse salariale accompli en 2015 (-1,83%) et en 2016 (-0,40%) s'est poursuivi en 2017. Ces résultats ont été obtenus grâce au contrôle de gestion renforcé, à l'effort des services pour adapter leur activité et en maîtriser les coûts, aux remplacements limités des absences et à des départs en retraite non remplacés.

Cependant les dispositions réglementaires mises en place pour 2017 et visant à revaloriser les rémunérations des agents du public impactent directement la masse salariale. Ces dispositions sont : la revalorisation de 0,6% du point d'indice de février 2017 et l'effet en année pleine de l'augmentation de 0,6% au 1er juillet 2016 (impact +182 K€), la mise en œuvre progressive de l'accord relatif aux PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations des fonctionnaires) (impact +140 K€).

A cela, il faut intégrer l'effet glissement vieillesse technicité (GVT) d'environ +0,8% soit 220 K€ et les mesures d'économie soit 335 K€ prises pour 2017, sur les réorganisations de services, sur les effets année pleine des départs en retraite 2016 et sur les départs en retraite 2017.

Au cours de l'année 2017, des modifications sur le chapitre 012 – charges de personnel sont intervenues. Elles concernaient des transferts de chapitres à chapitres mais aussi une enveloppe complémentaire pour financer, en partie, une sous estimation de l'impact du PPCR (Parcours professionnels carrières et rémunérations), des dépassements d'enveloppes déléguées, des versements d'indemnités pour mise en retraite pour invalidité. La somme inscrite en décision modificative était de 196 350 € consommée à hauteur de 186 205 €.

En €	CA 2016	Augmentation du point d'indice	Impact PPCR	Effet GVT	Mesures	Décision modificative N°3	CA 2017	CA17 / CA16
Dépenses de personnel (012)	28 262 612	182 000	140 000	220 000	-335 000	186 205	28 655 817	1,39%

3-3 Les charges de transfert

Les charges de transfert retraitées s'élèvent à 13 059 861 euros et représentent 26,2% des dépenses de gestion. Pour pouvoir comparer 2017, les données de 2011 à 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,4%.

Elles sont composées de l'aide financière accordée par la Ville à ses opérateurs (CCAS, RéPAC, EVADE, Mission Locale Sud-Isère et syndicats intercommunaux) et aux associations communales.

En 2017, les charges de transfert baissent de 0,51% soit en valeur absolue 67 587 € par rapport à 2016. Cette baisse est expliquée principalement par le solde du transfert de la subvention au centre du graphisme pour 100 000 € et par les efforts réalisés par l'ensemble du tissu associatif pour respecter le cadrage annoncé lors de la préparation budgétaire.

Les charges de transfert en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, Evade, Mlsi)	8 371 276	9 471 300	9 369 000	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 714 389	1 634 474	1 693 823	1 754 640	1 769 771	1 717 856	1 744 547
Subventions au tissu associatif	1 469 897	1 576 723	1 505 344	1 508 532	1 411 393	1 272 505	1 081 428
Autres dépenses de transfert	556 895	541 052	511 780	523 789	516 376	531 655	539 125
Total charges de transfert	12 112 457	13 223 549	13 079 947	14 127 961	13 532 005	13 127 448	13 059 861
Évolution	-2,53%	9,17%	-1,09%	8,01%	-4,22%	-2,99%	-0,51%
Transfert Métropole Subventions Économie	8 444	8 836	9 500	9 536	13 536	0	0

3-3-1 Les subventions aux opérateurs de la Ville (hors syndicats intercommunaux)

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, RéPAC) ou ceux dans lesquels elle a pris un engagement contractuel avec des incidences financières élevées dans le cadre de politiques publiques déléguées (Evade, MLSI).

En 2017, ces subventions s'élèvent à 9 694 761 euros, en hausse de 0,93% soit en valeur absolue + 89 329 euros par rapport à 2016.

Subventions aux opérateurs en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CCAS	5 848 300	6 698 300	6 500 000	7 070 000	6 756 430	6 607 875	6 722 775
EVADÉ	1 754 820	1 981 000	2 091 000	2 450 000	2 303 000	2 232 522	2 229 900
RéPAC	557 342	571 000	557 000	597 000	564 475	554 475	537 841
Mission locale Sud Isère	220 814	221 000	221 000	224 000	210 560	210 560	204 245
Total Subventions aux opérateurs	8 381 276	9 471 300	9 369 000	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761
Évolution	-1,34%	13,01%	-1,08%	10,37%	-4,90%	-2,33%	0,93%

3-3-2 Les participations aux opérateurs de la Ville (syndicats intercommunaux)

En 2017, les participations intercommunales s'élèvent à 1 744 547 euros, en hausse de 1,55% par rapport à 2016 soit en valeur absolue +26 691 euros.

La principale variation concerne le SITPI avec +5,86% soit en valeur absolue +29 540 €, expliquée par la signature d'un avenant au pacte de service et financier sur l'hébergement des serveurs.

Subventions aux syndicats intercommunaux en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
École de musique Jean Wiener - CRI	995 000	920 000	920 000	902 500	884 300	862 000	867 000
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques - SITPI	496 040	496 040	534 004	546 576	530 903	504 088	533 629
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise - SIRLYSAG	66 436	78 274	75 340	65 998	62 038	61 343	54 309
Les moulins de Villancourt	55 000	30 000	30 000	35 000	40 000	40 000	38 800
Association départementale Isère Drac Romanche - ADIDR	47 261	45 943	48 669	49 608	52 106	52 502	52 886
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football - SIRSEE	25 000	35 000	35 000	35 000	37 500	35 000	35 000
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)					162 923	162 923	162 923
Total participations intercommunales	1 684 737	1 605 257	1 643 013	1 634 681	1 769 771	1 717 856	1 744 547
Évolution	-4,27%	-4,72%	2,35%	-0,51%	8,26%	-2,93%	1,55%

3-3-3 Les subventions au tissu associatif de la Ville

En 2017, les subventions versées au monde associatif se sont élevées à 1 081 428 euros soit une baisse de 15,02% par rapport à 2016. Cette baisse est expliquée par le transfert en 2017 du solde de la subvention au centre du graphisme pour 100 000 €. A périmètre constant (hors subvention au centre du graphisme) la baisse serait de 7,16%.

Subventions au tissu associatif en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Comité social local	83 861	94 348	99 094	98 307	92 307	90 517	90 582
Vie associative et rel. internationales	85 524	90 926	112 084	112 266	98 614	76 361	71 835
Enseignement	89 300	98 340	93 601	85 284	64 294	63 220	56 591
Culture	213 533	207 000	232 100	233 250	235 050	151 966	42 774
Sports	642 387	664 200	743 259	753 474	711 974	672 434	614 262
Jeunesse + Prévention	195 297	181 366	168 737	174 802	162 529	173 177	188 194
Aide sociale	46 694	46 399	46 233	48 649	43 275	41 855	14 040
Environnement	8 100	8 100	7 700	2 500	2 350	2 075	2 250
Commerces						900	900
Économie	12 444	12 536	12 036	9 536	14 536		
Total des subventions au tissu associatif à périmètre constant	1 377 140	1 403 215	1 514 844	1 518 068	1 424 929	1 272 505	1 081 428
Évolution	-2,09%	1,89%	7,96%	0,21%	-6,14%	-10,70%	-15,02%

3-3-4 Les autres dépenses de transfert

En 2017, les autres dépenses de transfert se sont élevées à 539 125 euros soit une légère progression de 1,41% par rapport à 2016.

Elles sont constituées : des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du Conseil Municipal 382 004 €, de la participation de la ville pour le poste de directeur de la MJC Desnos 61 900 €, des charges diverses 95 221 € qui intègrent principalement les admissions en non valeur 57 730 € et les classes d'intégration scolaire pour 22 829 €.

La ligne Élus progresse de 0,21% en 2017 par rapport à 2016 due à une augmentation des charges sociales.

La progression des charges diverses est ciblée principalement sur les CLIS.

Autres dépenses de transfert en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indemnités, cotisations et formation Élus	349 268	348 505	391 654	381 834	374 490	381 218	382 004
Poste directeur MJC Desnos	68 743	68 743	68 743	69 000	69 000	66 798	61 900
Charges diverses	138 884	123 804	51 383	72 955	72 886	83 639	95 221
Total des autres dépenses de transfert	556 895	541 052	511 780	523 789	516 376	531 655	539 125
Évolution	-14,13%	-2,84%	-5,41%	2,35%	-1,42%	2,96%	1,41%

3-3-5 Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation entre territoires (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires ou contributrices. Le territoire de l'agglomération grenobloise se situe dans le second cas de figure.

La progression de l'enveloppe du fonds s'est mise en place de la manière suivante : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 et 1 milliard d'euros en 2016.

Le territoire de l'agglomération grenobloise a été prélevé à hauteur de 6 843 077 euros au titre du FPIC en 2017. Le conseil métropolitain a retenu la répartition « de droit commun », mettant à la charge de la communauté d'agglomération 2 806 795 euros et à la charge des communes 4 036 282 euros. En 2017, Échirolles a contribué à hauteur de 364 568 euros, soit une augmentation en valeur absolue de 52 154 euros par rapport à 2016.

4 – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2017 prennent en compte les dépenses d'équipement, les dépenses financières et les opérations pour compte de tiers.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2017	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2017	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	12 441 650	7 930 562	63,74%	2 868 518	86,80%
Dépenses financières	7 027 705	6 194 713	88,15%	90 000	89,43%
Opérations pour compte de tiers	130 761	130 313	99,66%	0	99,66%
Total des dépenses réelles d'investissement	19 600 116	14 255 588	72,73%	2 958 518	87,83%

Les dépenses d'équipement sont détaillées et expliquées ci-dessous, elles se décomposent en quatre parties : 1 - l'entretien, la maintenance, les gros travaux sur le patrimoine actuel et les subventions d'équipement versées, 2 - les opérations nouvelles, 3 - le programme de renouvellement urbain du Village sud et 4 - les programmes d'aménagement urbain.

Les dépenses financières correspondent à une régularisation comptable sur une erreur d'affectation pour 110 300 €, au remboursement de plan de relance FCTVA pour 320 904 €, au versement de l'attribution de compensation d'investissement pour 87 086 €, au remboursement du capital de la dette pour 5 584 811 €, au remboursement annuel à l'EPFL-D (Établissement Public Foncier Local du Dauphiné) pour le bâtiment situé 6 impasse de Lorraine Ex Entreprises réunies pour 91 612 €.

Les opérations pour compte de tiers correspondent à des travaux réalisés pour le compte de la Métropole et remboursés par convention de gestion pour 130 313 €.

4-1 Les dépenses d'équipement

En 2017, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 7 930 562 euros (6 971 470 euros en 2016) soit 63,7% des crédits ouverts et en tenant compte des engagements non soldés à 10 799 080 € soit 86,8% des crédits ouverts.

La décision modificative N°3 a validé des annulations de crédits d'investissement sur : les mises aux normes pour 22 018 €, les améliorations thermiques pour 39 149 €, les travaux d'assainissement sur le domaine privé de la ville pour 13 750 €, le stade nautique pour 105 000 €, le restaurant PV Couturier pour 100 000 €, l'opération La Luire pour 150 000 € et les programmes d'aménagement urbain pour 170 000 €. Ces crédits ont été soit directement supprimés soit réinscrits en 2018.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2017	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2017	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	12 441 650	7 930 562	63,74%	2 868 518	86,80%

Les dépenses d'équipement se décomposent comme suit :

Une enveloppe de dépenses récurrentes réalisée à hauteur de 91,93%, en intégrant le mandaté et les engagements non soldés. Elle est constituée par :

- **L'entretien et maintenance sur le patrimoine actuel** avec principalement les acquisitions : de véhicules, de matériels, de mobiliers et de logiciels informatiques ; les travaux de mise en accessibilité A'DAP, de mises aux normes, d'amélioration

thermique, la vidéo protection, la gestion urbaine de proximité ; les travaux sur les espaces publics, l'éclairage public, les aires de jeux, les espaces verts... ;

- **Les gros travaux sur patrimoine actuel** avec principalement les travaux de réhabilitation du stade nautique, les études sur le gymnase Delaune, les travaux au groupe scolaire Paul Vaillant Couturier ;
- **Les subventions d'équipement versées parmi lesquelles** : la campagne Mur/mur et la participation au Symbhi.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2017	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2017	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Entretien/maintenance sur patrimoine actuel	2 985 976	2 014 551	67,47%	790 731	93,95%
Gros travaux sur patrimoine actuel	450 641	174 231	38,66%	236 552	91,16%
Subventions d'équipement	222 181	92 228	41,51%	55 170	66,34%
Total enveloppe sur dépenses récurrentes	3 658 798	2 281 010	62,34%	1 082 453	91,93%

Les opérations nouvelles engagées à hauteur de 67,85% parmi lesquelles : le centre permanent du graphisme, les études urbaines et les réserves foncières hors programmes d'aménagement urbain.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2017	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2017	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Centre permanent du graphisme	215 332	141 756	65,83%	5 260	68,27%
Études urbaines et réserves foncières	51 347	17 185	33,47%	16 738	66,07%
Opérations nouvelles	266 679	158 941	59,60%	21 998	67,85%

Le programme de renouvellement urbain du Village sud engagé à hauteur de 86,04%. Les opérations 2017 ont porté sur les espaces extérieurs, le solde de l'équipement mutualisé et le multi accueil.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2017	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2017	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Espaces extérieurs – aménagement	2 020 066	783 648	38,79%	910 810	83,88%
Équipement mutualisé	598 529	468 328	78,25%	92 010	93,62%
Multi accueil	1 887 048	896 598	47,51%	725 408	85,95%
Programme de renouvellement urbain Village Sud	4 505 643	2 148 574	47,69%	1 728 228	86,04%

Le programme de renouvellement urbain – Villeneuve engagé à hauteur de 29,02% sur des études d'équipement « Essarts–Surieux » et des fonds de concours.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2017	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2017	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Programme de renouvellement urbain Villeneuve	221 258	52 931	23,92%	11 268	29,02%

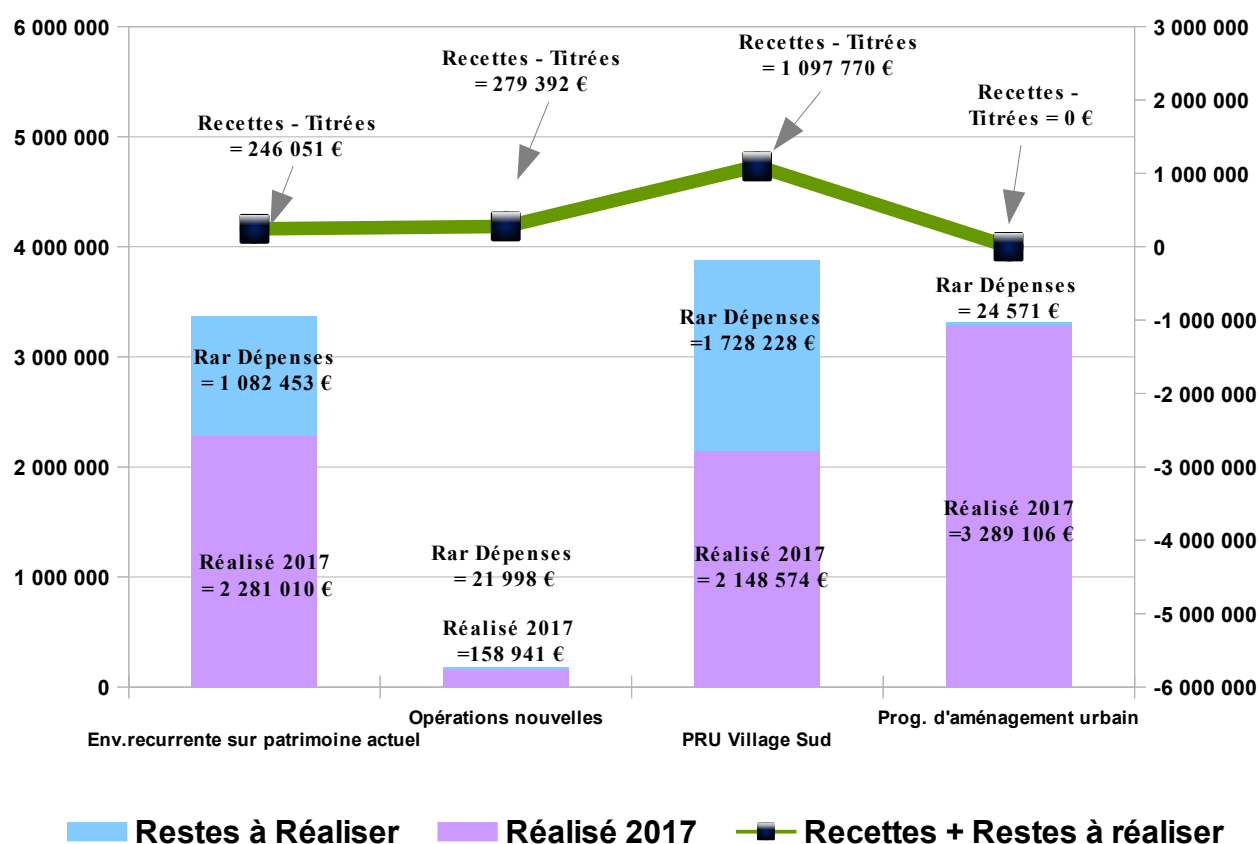
Les programmes d'aménagement urbain engagés à hauteur de 87,45% avec principalement : l'opération Grosso Ravetto (rachat terrain à l'EPFL-D), l'opération Navis (Salle polyvalente le Rayon vert) et le solde de l'opération Ylis et Celestria.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2017	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2017	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Programmes d'aménagement urbain	3 789 272	3 289 106	86,80%	24 571	87,45%

Évolution des dépenses d'équipement

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits ouverts des dépenses d'équipement	14 186 680	9 636 793	14 743 126	11 136 513	9 879 468	11 279 738	12 441 650
Réalisé (CA)	12 008 992	7 213 932	7 995 654	7 863 347	5 758 981	6 971 470	7 930 562
Engagements non soldés (RAR 2016)	1 388 439	1 381 076	1 173 451	2 077 203	2 659 186	3 126 561	2 868 518
% Réalisé / Crédits ouverts	84,65%	74,86%	54,23%	70,61%	58,29%	61,81%	63,74%
% Réalisé + Engagements / Crédits ouverts	94,44%	89,19%	62,19%	89,26%	85,21%	89,52%	86,80%

Par grands secteurs la répartition des dépenses d'équipement 2017 et leurs financements (subventions co-financeurs hors cessions)



Total des dépenses = 10 799 080 € - Total des recettes = 1 623 213 €

le PNRU Villeneuve n'est pas dans l'histogramme mais il est comptabilisé dans le total des dépenses et des recettes.

Détail des dépenses d'équipement	RAR 2016	BP 2017	DM et Virements de crédits 2017	Crédits ouverts (RAR+BP +DM)	CA 2017	% CA / Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2017	% CA+ENS / Crédits ouverts
Entretien/maintenance sur patrimoine actuel	520 475	2 620 232	-154 731	2 985 976	2 014 551	67,47%	790 731	93,95%
Acquisitions	180 920	827 013	70 678	1 078 611	706 278	65,48%	334 217	96,47%
Matériel et Mobilier – Services Techniques	9 138	128 046	55 251	192 435	105 941	55,05%	68 219	90,50%
Matériel et Mobilier – Autres services	29 562	267 867	3 149	300 578	231 413	76,99%	59 637	96,83%
Site internet de la Ville	34 775	20 000	0	54 775	13 295	24,27%	41 310	99,69%
Gestion électronique et démat des documents	0	15 000	-14 860	140		0,00%	0	0,00%
Numérique dans les écoles	29 252	23 000	20 626	72 878	41 283	56,65%	31 973	100,52%
Logiciels et matériels informatiques	6 861	122 600	862	130 323	86 944	66,71%	37 172	95,24%
Véhicules de services	71 332	250 500	5 650	327 482	227 403	69,44%	95 906	98,73%
Entretien et maintenance	339 555	1 793 219	-225 408	1 907 366	1 308 273	68,59%	456 514	92,52%
Etudes non programmées, relevé topo, plans numérisés,...	0	18 000	-5 190	12 810	12 809	99,99%	0	99,99%
Etudes stratégie patrimoniale	0	75 000	0	75 000	57 330	76,44%	17 640	99,96%
Mise en accessibilité A'DAP	0	300 000	-83 185	216 815	121 460	56,02%	39 806	74,38%
Travaux mises aux normes électriques	0	57 289	-20 333	36 956	25 652	69,41%	8 519	92,46%
Travaux mises aux normes incendie	1 650	115 000	-80 747	35 903	30 914	86,11%	0	86,11%
Contrat de chauffage P3	0	61 650	-523	61 127	60 066	98,26%	0	98,26%
Amélioration thermique	0	84 600	-16 271	68 329	65 678	96,12%	2 649	100,00%
Amélioration conso électricité	0	29 000	-6 420	22 580	10 517	46,58%	7 462	79,62%
Travaux non individualisables	199 280	384 780	-36 824	547 236	538 558	98,41%	35 418	104,89%
Vidéo protection	1 600	200 000	49 780	251 380	57 965	23,06%	157 815	85,84%
Animal dans la ville	1 405	1 200	-2	2 603	713	27,39%	0	27,39%
Travaux dans les cimetières	0	15 000	816	15 816	15 687	99,18%	0	99,18%
Réseaux assainissement Eau potable	29 740	71 000	-14 915	85 825	28 721	33,46%	40 303	80,42%
Bornes fontaines potables, système arrosage, ...	0	10 000	400	10 400	10 399	99,99%	0	99,99%
Eclairage public	33 939	35 000	1 053	69 992	38 687	55,27%	31 301	99,99%
Travaux fontaines	0	15 000	-400	14 600		0,00%	0	0,00%
Gestion urbaine de proximité	0	132 000	-13 440	118 560	64 323	54,25%	64 669	108,80%
Aires de jeux – Mobilier urbain – Cours d'écoles	21 795	65 200	-4 788	82 207	74 501	90,63%	3 023	94,30%
Travaux espaces verts	30 946	103 500	5 581	140 027	80 604	57,56%	47 909	91,78%
Terrain de sport		20 000	0	20 000	13 688	68,44%	0	68,44%
Stationnement Zone Bleue	19 200	0	0	19 200		0,00%	0	0,00%
Gros travaux sur patrimoine actuel	78 085	721 000	-348 444	450 641	174 231	38,66%	236 552	91,16%
Stade Nautique	3 096	123 000	-105 000	21 096	7 866	37,29%	10 133	85,32%
Gymnase Delaune	27 333	23 000	5 000	55 333	47 791	86,37%	7 537	99,99%
GS PV Couturier	47 656	425 000	-98 444	374 212	118 574	31,69%	218 882	90,18%
Opération La luire	0	150 000	-150 000	0				
Opérations nouvelles	117 921	116 500	32 258	266 679	158 941	59,60%	21 998	67,85%
Centre permanent du graphisme / Maison des associations	115 074	68 000	32 258	215 332	141 756	65,83%	5 260	68,27%
Études urbaines et réserves foncières	2 847	48 500	0	51 347	17 185	33,47%	16 738	66,07%
Programme de renouvellement urbain Village 2	1 931 257	2 574 386	0	4 505 643	2 148 574	47,69%	1 728 228	86,04%
Espaces extérieurs – aménagement	756 662	1 263 404	0	2 020 066	783 648	38,79%	910 810	83,88%
Équipement mutualisé	488 206	110 323	0	598 529	468 328	78,25%	92 010	93,62%
Multi accueil	686 389	1 200 659	0	1 887 048	896 598	47,51%	725 408	85,95%
Programme de renouvellement urbain – Villeneuve	0	221 258	0	221 258	52 931	23,92%	11 268	29,02%
Subventions d'équipement -	54 951	205 000	-37 770	222 181	92 228	41,51%	55 170	66,34%
Symbhi	0	130 000	-37 770	92 230	92 228	0,00%	0	100,00%
Campagne Mur / Mur	54 951	75 000	0	129 951	0	100,00%	55 170	42,45%
Programmes d'aménagement urbain	423 872	3 871 183	-505 783	3 789 272	3 289 106	86,80%	24 571	87,45%
Total dépenses d'équipement	3 126 561	10 329 559	-1 014 470	12 441 650	7 930 562	63,74%	2 868 518	86,80%

4-2 Le financement des investissements

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14 255 588 € et sont composées des dépenses d'équipement, du remboursement du capital de la dette, des dépenses financières et des opérations pour comptes de tiers. Ces dépenses d'investissement sont financées par l'épargne brute, les subventions reçues des co-financeurs, les cessions d'immobilisations, l'emprunt nouveau, les dotations, les fonds et réserves, le remboursement de la dette récupérable Métropole, les opérations pour compte de tiers, des recettes diverses et la variation du fonds de roulement.

En €	CA 2017
Couverture des dépenses réelles d'investissement	14 255 588
Épargne brute hors cessions d'immobilisations	2 481 671
Cessions d'immobilisations	2 923 944
Emprunts	2 750 000
Subventions reçues	1 623 213
Dotations, fonds et réserves (FCTVA, TA, 1068)	2 120 886
Remboursement emprunt Métropole / Capital	1 045 068
Opérations pour compte de tiers	130 313
Autres recettes diverses	21 480
Variation du fonds de roulement	1 159 013

L'épargne brute : appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 2 481 671 euros.

Les cessions : elles s'élèvent à 2 923 944 € et se décomposent comme suit :

- Opération Grosso Ravetto 2 900 000 euros
- Vente de matériel et divers 23 944 euros

L'emprunt d'équilibre

En 2017, la ville a financé ses investissements en ayant recours à deux emprunts, pour 2 750 000 euros auprès de deux organismes bancaires :

- la Caisse d'Épargne des Alpes avec un emprunt de 2 000 000 euros ;
- Le Crédit Agricole avec un emprunt de 750 000 euros sur le solde de l'emprunt revolving.

Les subventions d'investissement reçues

En 2017, le produit des subventions d'investissement s'élève à 1 623 213 euros et se ventile, par financeurs, comme suit :

L'Etat, le montant des participations s'élève globalement à 284 259 € avec :

Le programme de renouvellement urbain village sud sur le multi accueil pour 15 817 € et l'équipement mutualisé pour 6 516 €, le centre du graphisme pour 210 017 €, les tennis couverts avec le solde de la subvention du CNDS Centre national de développement du

sport pour 27 281 €, les participations sur le plan numérique pour 6 000 €, la vidéo protection pour 3 257 €, les équipements de verbalisation pour 6 000 € et le soutien aux investissements dans les écoles pour 9 371 €.

La Région, le montant des participations s'élève globalement à 585 885 € avec :

Le programme de renouvellement urbain village sud sur les extérieurs Denis Papin pour 549 070 € et sur le centre du graphisme pour 36 815 €.

Le Département, le montant des participations s'élève globalement à 369 743 € avec :

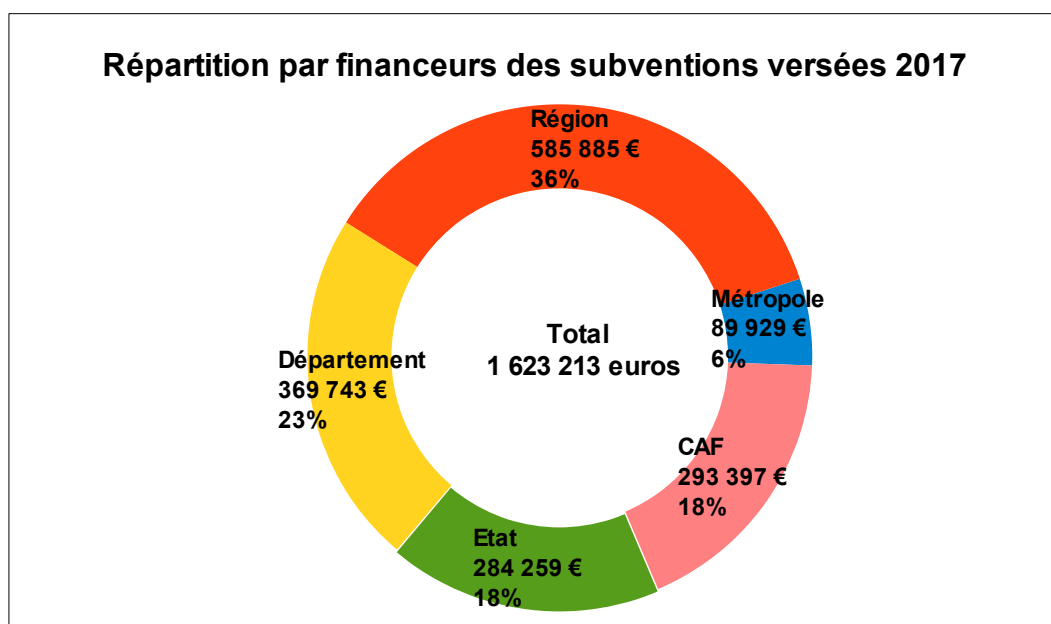
Le programme de renouvellement urbain village sud sur les extérieurs Denis Papin pour 131 466 €, l'équipement mutualisé pour 97 255 €, le multi accueil pour 53 559 € ainsi que la dotation territoriale sur l'école Paul Vaillant Couturier pour 25 050 €, l'ADAP pour 24 377 €, les écoles pour 32 758 € et le centre du graphisme pour 5 278 €.

La Métropole, le montant des participations s'élève globalement à 89 929 € avec :

Le programme de renouvellement urbain village sud sur les extérieurs Denis Papin pour 79 234 € et la rénovation des aires de jeux pour 10 695 €.

La Caisse d'allocations familiales, le montant des participations s'élève globalement à 293 397 € avec :

Le programme de renouvellement urbain village sud sur le multi accueil pour 164 853 €, la rénovation de la crèche la Farandole pour 94 549 € et les centres sociaux pour 33 995 €.



Les dotations, fonds et réserves

Avec un total de 2 120 886 euros, cette rubrique comprend : le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 895 262 euros, la taxe d'aménagement (TA) pour 467 479 euros et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 758 145 euros ;

Les autres financements

Avec un total de 1 196 861 euros, cette rubrique comprend : le remboursement des travaux pour compte de tiers pour 130 313 euros avec la Métropole sur les travaux d'aménagement de la rue Denis Papin, le remboursement de la Métropole de la partie capital de l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie pour 1 045 068 euros (tableau d'amortissement ci-dessous) et 21 480 euros de recettes diverses sur une annulation d'écriture 2016 pour 368 euros et sur le remboursement d'une avance pour le marché de construction du pôle multi accueil pour 21 112 euros.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

La variation du fonds de roulement

Le financement des investissements étant inférieur aux dépenses d'équipement, le fonds de roulement est donc diminué de 1 159 013 euros.

5 – L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2017 la dette de la ville d'Échirolles est composée de 54 contrats pour un encours de 53 662 949 euros et en tenant compte de la dette transférée à la Métropole, au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie, l'encours de dette est de 47 103 133 euros.

En 2017, la ville s'est désendettée à hauteur de 2 834 811 euros avec un recours à l'emprunt à 2 750 000 euros pendant qu'elle remboursait 5 584 811 euros de capital de dette.

L'enveloppe d'emprunt contractée en 2017 correspond à deux contrats :

- Un contrat Caisse d'Épargne à hauteur de 2 000 000 € sur 20 ans à taux fixe de 0,66% sur 6 ans et un taux variable Euribor 3 mois + 0,73 % sur 14 ans.
- Le tirage sur une enveloppe revolving du Crédit Agricole à hauteur de 750 000 € à taux variable Euribor 3 mois + 0,08 %. Pour information au 31 mars l'Euribor 3M = -0,328 % (taux)+ 0,08 (marge) = - 0,248 %

Pour la septième année consécutive la ville poursuit sa politique de désendettement ce qui a permis de réduire l'encours de la dette et de le ramener au 31 décembre 2017 à 53,7M€ contre 65,7M€ en 2010 soit -12M€.

Depuis 2015, l'encours de dette de la ville comprend 2 parties (graphique sur l'évolution du capital et de l'encours de dette) . La première correspond à la dette remboursée 100% par la ville et la seconde à la dette financée par remboursement de dette récupérable en provenance de la métropole suite au transfert de la compétence « Voirie ».

Le principe du transfert d'emprunt

Le mécanisme proposé vise à prendre en compte le fait que la commune d'Échirolles a financé ses investissements de voirie très majoritairement par de l'emprunt. Elle possède donc un encours conséquent de dette lié aux exercices passés de cette compétence. Cet encours est reconstitué et mis à la charge de la métropole qui impute de ce fait son coût (la charge des intérêts) dans l'évaluation du transfert de charges. Ainsi la commune reçoit de la métropole le remboursement des annuités relatives à cet emprunt reconstitué et ce jusqu'à l'extinction de cet encours. Parallèlement, le prélèvement sur l'AC est majoré du coût annuel fixe des intérêts ce qui permet à la métro de financer le remboursement des frais financiers à la commune d'une part et le financement des frais financiers des emprunts souscrits par elle à partir du 1^{er} janvier 2015 pour l'exercice de cette même compétence d'autre part.

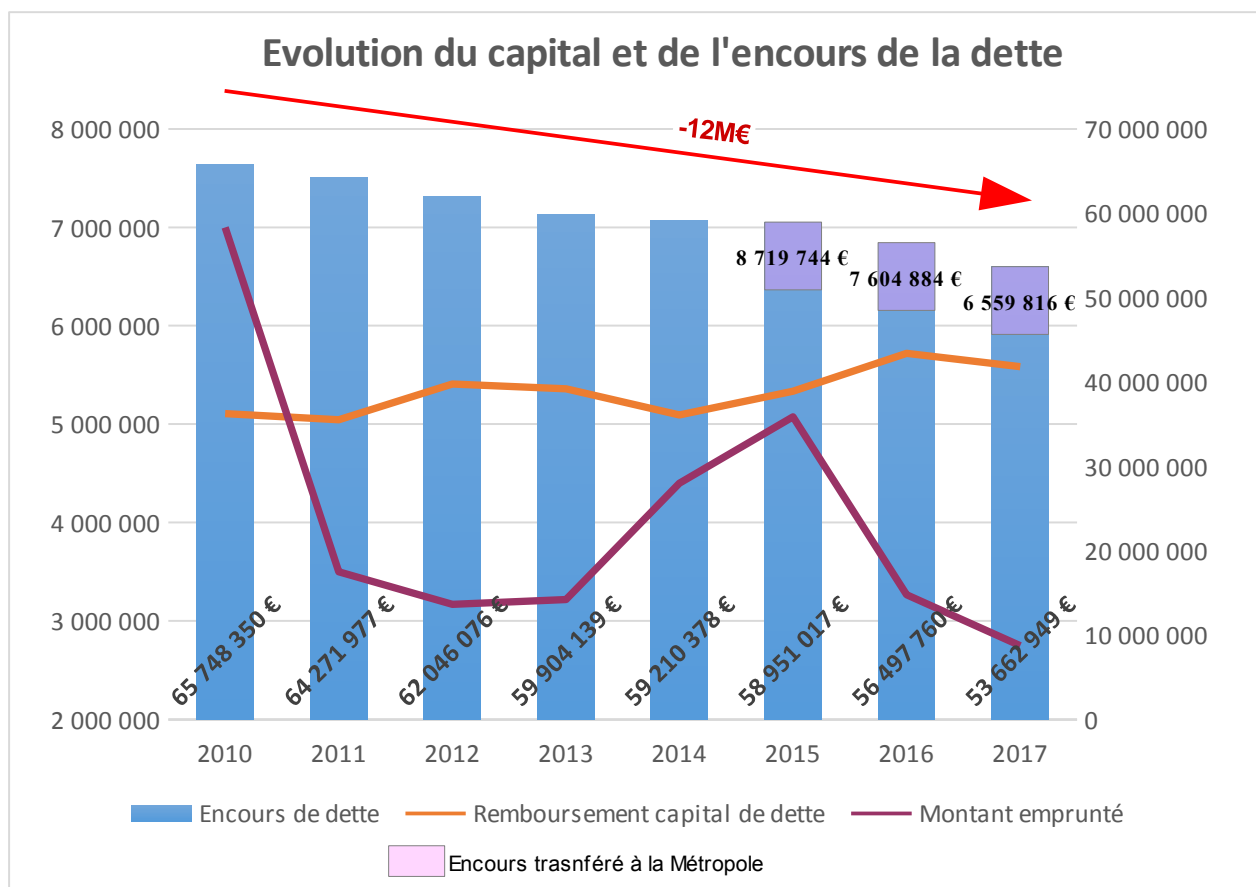
Pour Échirolles, le capital restant dû pris en compte est de 9 903 028 euros sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes.

La Métropole a remboursé à la commune en 2017 la part intérêt de 152 098 euros en section de fonctionnement et la part capital de 1 045 068 euros en section d'investissement.

Ce dispositif de dette récupérable permet à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

L'encours de la dette et son évolution



Le tableau ci-dessous retrace depuis 2010 l'évolution de l'encours de la dette et du ratio de capacité de désendettement.

Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

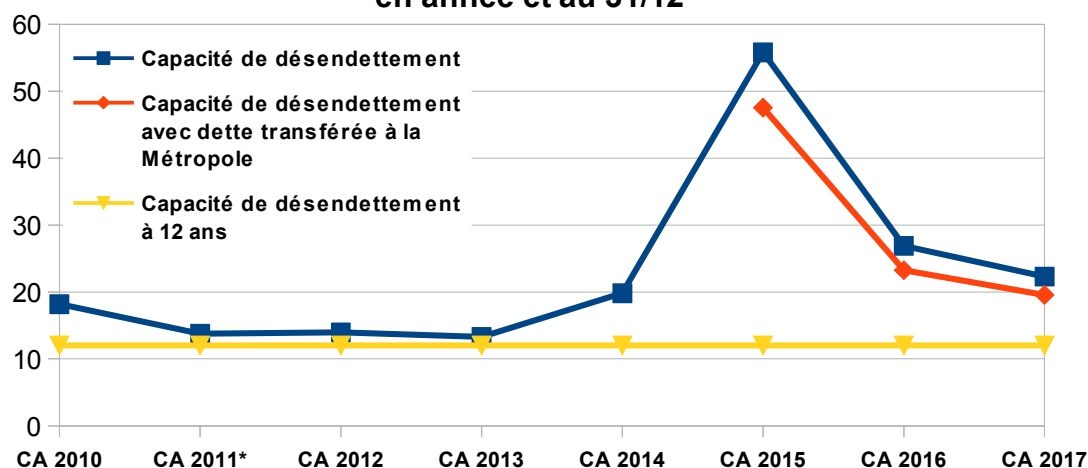
La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était anticipée. Elle est directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État.

En €	CA 2010	CA 2011*	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Montant emprunté	7 000 000	3 500 000	3 168 000	3 218 010	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000
Remboursement du capital de la dette**	5 107 151	5 043 873	5 393 901	5 359 947	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811
Encours de la dette au 31 décembre	65 748 350	64 271 977	62 046 076	59 904 139	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949
Encours avec dette transférée à la Métropole						50 231 273	48 892 876	47 103 133
Évolution de l'encours		-1 476 373	-2 225 901	-2 141 937	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811
Épargne brute hors cessions	3 617 374	4 672 590	4 447 100	4 515 470	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671
Capacité de désendettement	18,18	13,76	13,95	13,27	19,81	55,80	26,88	21,62
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole						47,54	23,26	18,98

* les données de la colonne 2011 incluent un retraitement comptable de 67 500 €

** la ligne remboursement du capital de la dette ne tient pas compte de la dette Métro ex Sivom Eaux pluviales (fin en 2015)

Evolution de la capacité de désendettement de 2010 à 2017 en année et au 31/12

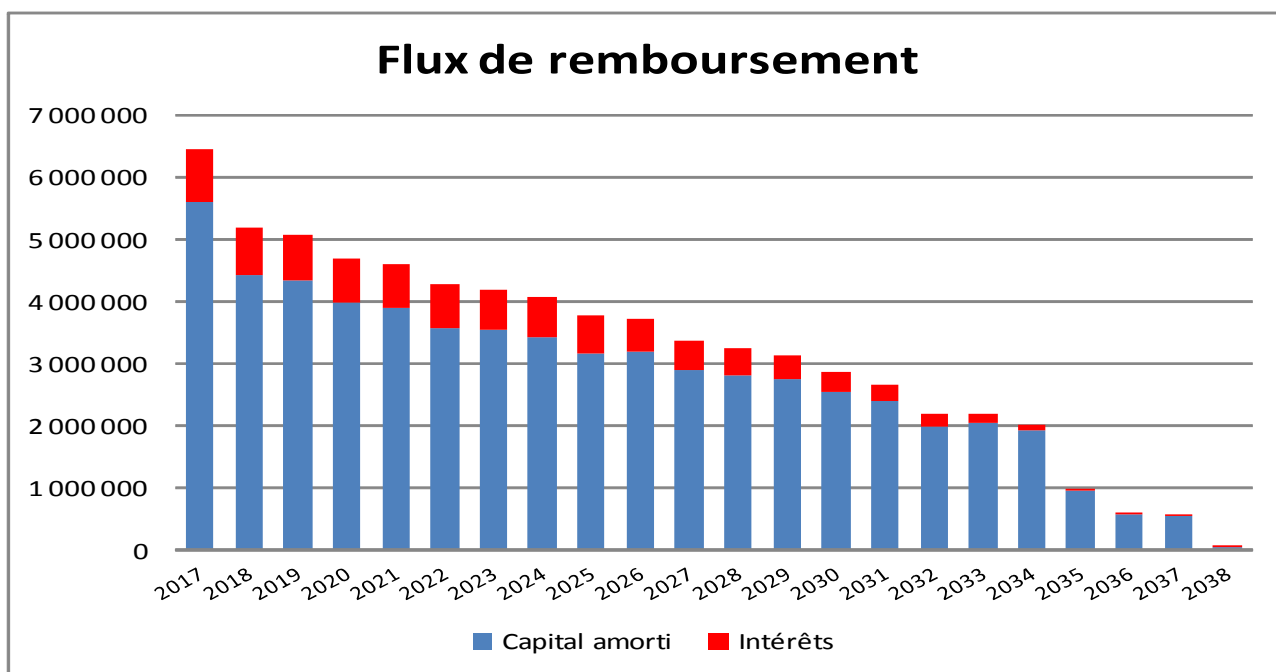


L'annuité de la dette

En 2017, l'annuité s'est élevée à 6 451 114 euros répartie à hauteur de 866 303 euros de remboursement des intérêts (hors intérêts courus non échus – ICNE), et à 5 584 811 euros de remboursement du capital.

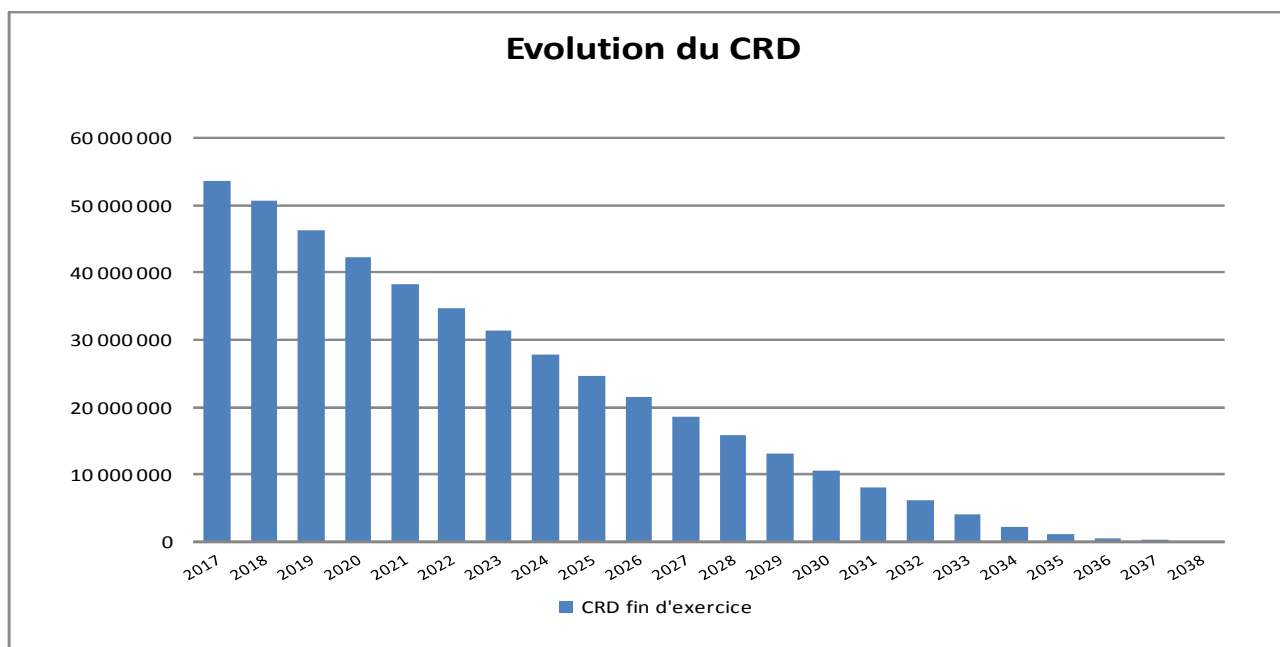
Évolution de l'annuité

L'annuité de 2017 (capital + intérêts) est en diminution par rapport à 2016. Ceci est dû à l'extinction de sept anciens contrats et à un niveau de taux très bas.



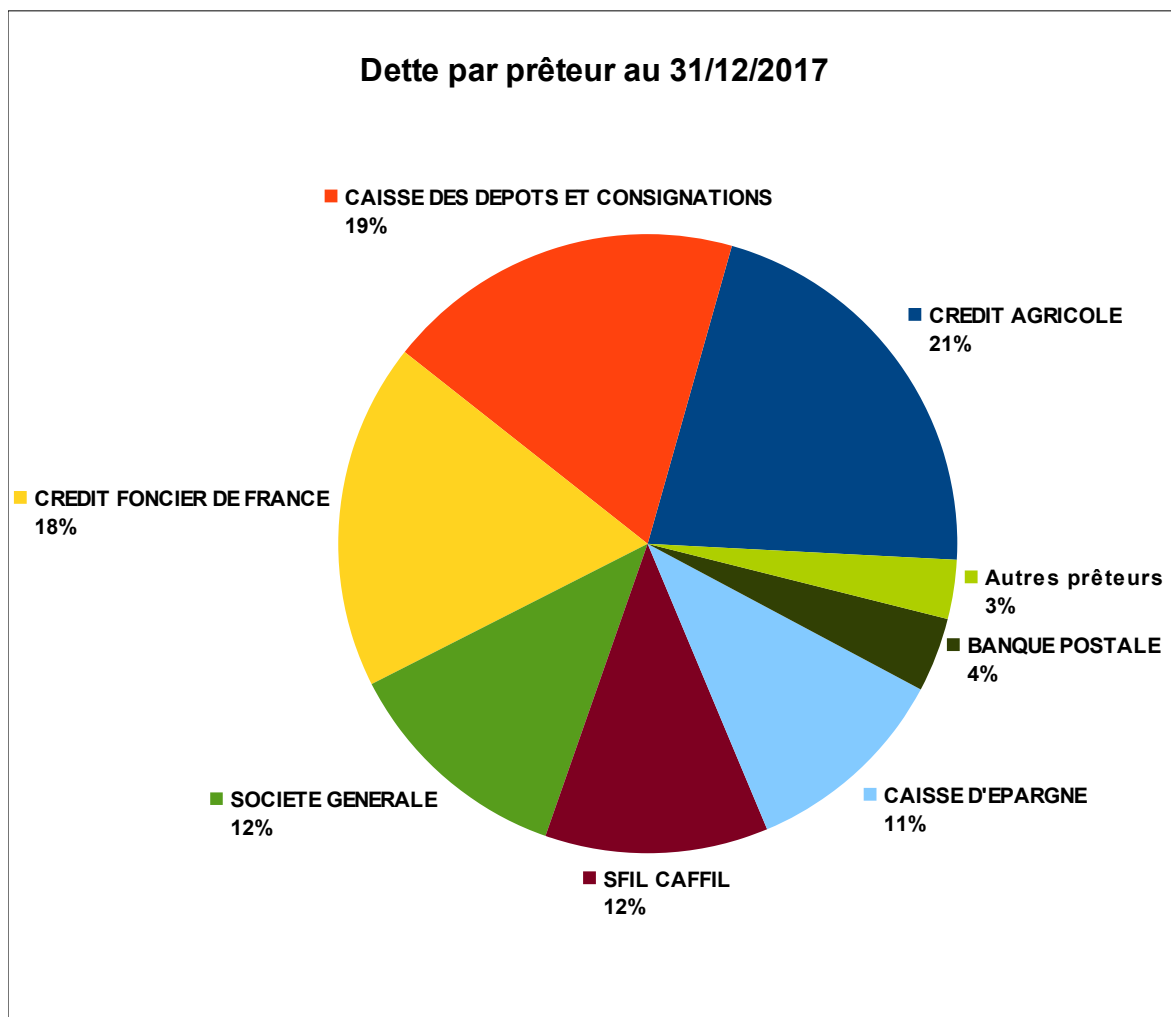
Les diminutions d'annuités entre 2017 et 2018 s'expliquent par l'extinction de cinq emprunts pour un capital restant dû (CRD) au 31/12/2017 de 1,6 M€. Cela permettra à la Ville de dégager des marges de manœuvres en capital à partir de 2018.

Le profil d'extinction de la dette



La dette de la ville s'éteint en 2038 sans contractualisation de nouveaux emprunts.

Répartition de l'encours de dette par prêteurs



Au 31/12/2017, la répartition par prêteur montre une grande diversité de prêteurs dans l'encours de la ville. 58% de l'encours repose sur trois établissements, le Crédit Agricole pour 21%, la CDC pour 19% et le Crédit foncier de France pour 18%. Seules la Caisse d'Epargne et la CDC, qui détient respectivement 11% et 19% de notre encours, prêtent pour le financement de nos projets d'investissement.

La structure de la dette

Cette répartition entre taux variables et taux fixes a permis à la ville de bénéficier des conditions de marché favorables.

La ville continue à sécuriser son stock de dette en contractant de nouveaux contrats à taux fixe à durée partielle ou totale en fonction des conditions de marché. Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette. A contrario, elle ne permet pas de profiter d'une baisse des taux.

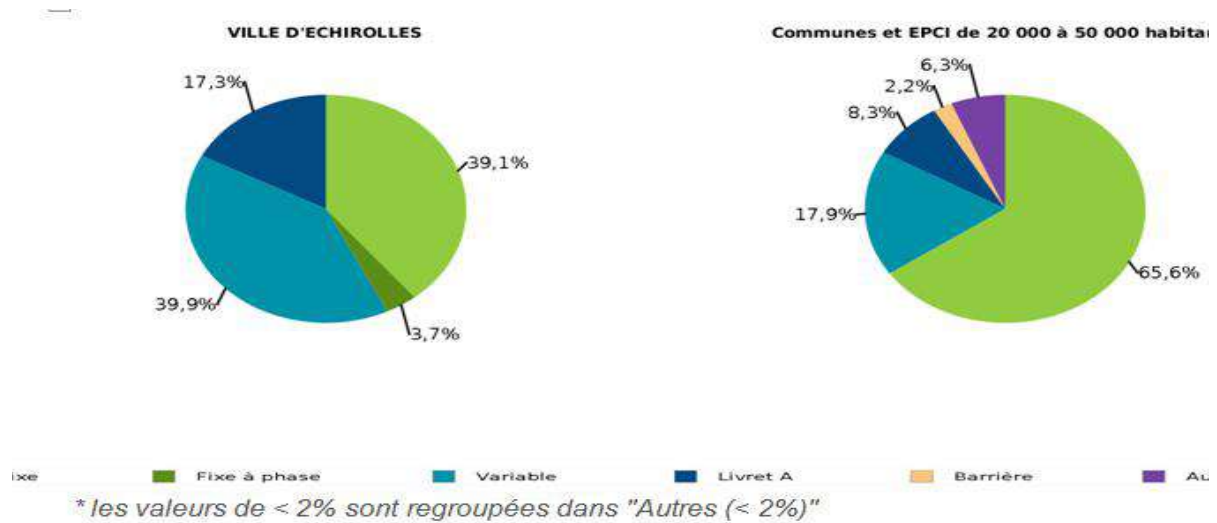
La part de taux variable 57 % (Taux variable + Liv A) permet quant à elle de profiter des taux courts bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

Le taux moyen annuel est passé de 1,68% en 2015, à 1,58% en 2016 et à 1,43% en 2017.

La ville ne possède plus de dette structurée. Le dernier contrat concerné a pris fin à l'échéance du 1er décembre 2017.

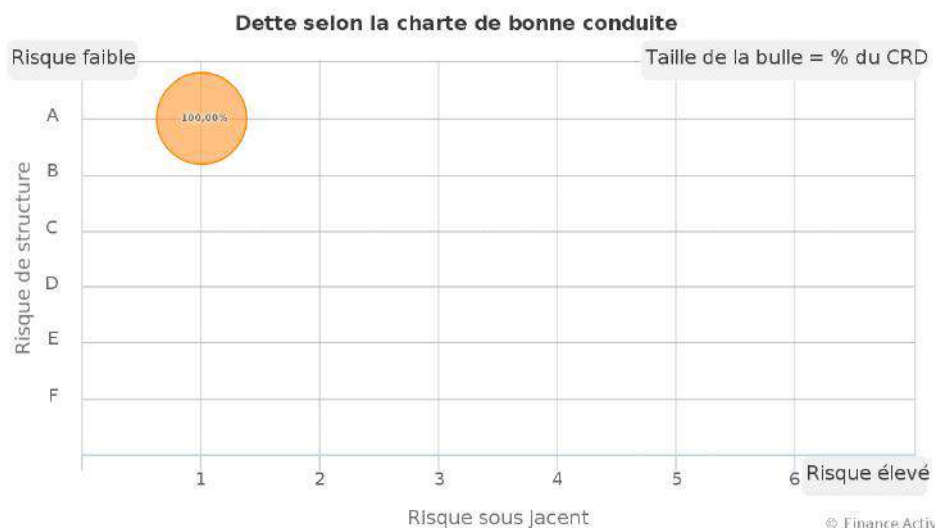
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	20 963 887,55	39,07%	2,84%
Fixe à phase	2 000 000,00	3,73%	0,66%
Variable	21 417 586,85	39,91%	0,14%
Livret A	9 281 474,59	17,30%	1,42%
Total	53 662 948,99	100,01%	1,43%
Etat généré au 31/12/2017			

Le pourcentage de répartition entre les taux fixes et les taux variables pour les villes de même strates est inversé par rapport à Echirolles.



La classification des risques

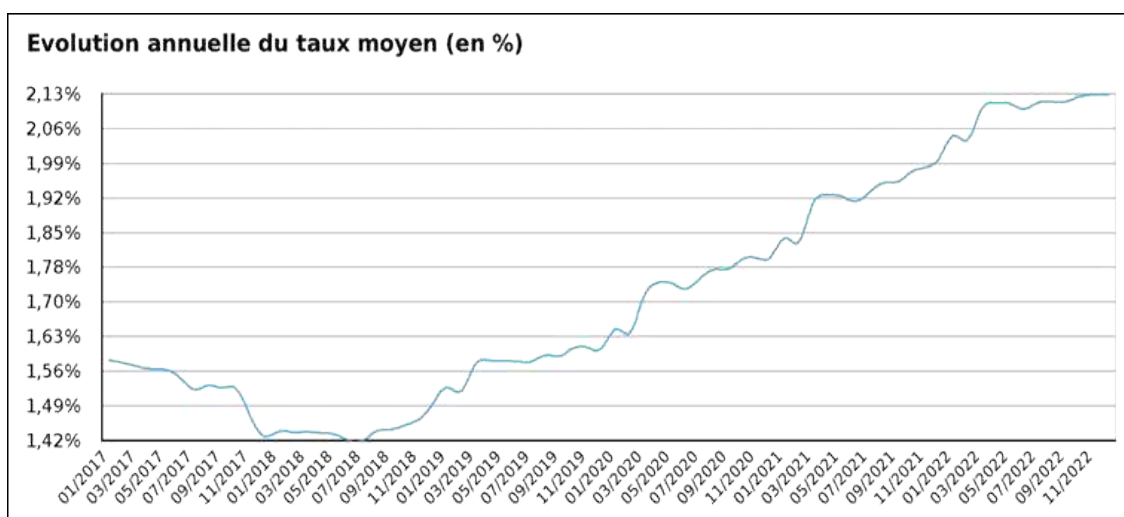
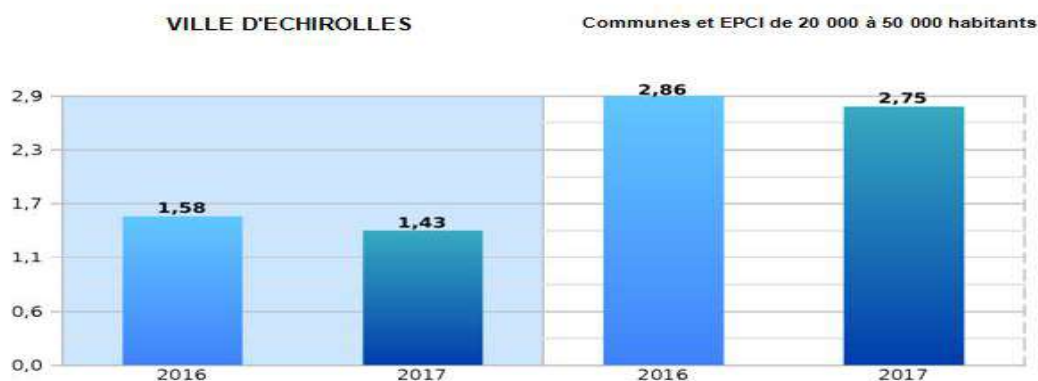
La part de la dette 1A (produits non structurés – sans risque) de la dette de la ville représente 100 %



La dette de la ville ne comporte aucun produit toxique.

Évolution du taux moyen

Au 31/12/2017 le taux moyen de la dette d'Échirolles est de 1,43% contre 2,75% pour les communes de plus de 20 000 habitants du panel Finance Active.



LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE

Créé en 1993 pour l'aménagement du centre ville, le budget annexe intègre, en section de fonctionnement, les travaux des zones d'aménagement concertées (ZAC) principalement financées par des recettes de charges foncières et, en section d'investissement, les travaux d'infrastructures primaires comprenant la réalisation de voiries nouvelles financées par une subvention du budget principal de la ville.

En 2017 et pour la deuxième année le résultat global de clôture de l'exercice est négatif à -269 885,45 euros. Cette situation est due à la non réalisation d'une vente de charges foncières sur l'îlot 27 de la Zac Centre2.

- **Section de fonctionnement**

- les recettes réelles pour 1 389 € correspondent à la régularisation comptable d'un rattachement.
- les dépenses réelles pour 11 015 € correspondent à des travaux de viabilisation principalement sur l'îlot 27.

Soit un résultat de la section de fonctionnement déficitaire de 9 626 euros

- **Section d'investissement**

Les mouvements comptables de la section d'investissement sont :

- aucune recette réelle d'investissement
- en dépenses réelles, la reprise du résultat déficitaire de 2016 pour 260 259 €

Soit un résultat de la section d'investissement déficitaire de 260 259 euros

En cumulant le résultat de la section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement, le résultat global 2017 est déficitaire de 269 885 euros. Ce déficit est expliqué par une vente de charges foncières sur l'îlot 27 en cours de réalisation.

ANNEXE - État de la dette

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					101 403 013,87									
1641 Emprunts en euros (total)					80 172 196,25									
299	SFIL CAFFIL	07/07/1998	01/12/1998	01/02/2002	1 600 714,68	F	Taux fixe à 5.9 %	5,900	5,900		A	P	O	A-1
314	CNRACL	11/05/1999	11/05/1999	27/06/2002	304 898,03	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	3,430		A	P	O	A-1
331	SFIL CAFFIL	17/12/1999	24/11/2000	01/06/2007	1 524 490,17	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.25 sur TAM(Postfixé)) + 0.25	4,280	4,280		T	P	O	A-1
332	SFIL CAFFIL	01/11/2000	01/12/2000	01/03/2001	3 003 694,18	C	Taux fixe 5.62% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.09%)	5,620	5,830		T	P	O	B-1
336	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/11/2001	10/12/2001	01/01/2003	279 007,00	V	Livret A + 1.2	4,200	4,200		A	X	O	A-1
340	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	966 283,00	V	Livret A	3,000	3,000		A	P	O	A-1
341	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	154 888,00	V	Livret A + 1.2	4,200	4,200		A	X	O	A-1
342	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2000	14/05/2002	01/05/2003	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.72 %	4,720	4,790		T	P	O	A-1
344	SFIL CAFFIL	21/12/2000	20/12/2002	01/01/2005	1 400 000,00	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.19 sur TAM(Postfixé)) + 0.19	2,290	2,290		A	C	O	A-1
346	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/03/2003	12/03/2003	01/03/2004	404 050,00	V	Livret A + 0.25	3,250	3,250		A	X	O	A-1
347	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2000	25/08/2003	01/09/2004	1 500 000,00	V	Euribor 12 M-Floor -0.11 sur Euribor 12 M + 0.11	2,410	2,470		T	C	O	A-1
352	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2000	24/12/2003	01/12/2004	430 000,00	V	Euribor 12 M-Floor -0.11 sur Euribor 12 M + 0.11	2,440	2,460		T	C	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
355	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/06/2004	18/10/2004	01/08/2005	129 700,00	V	LEP + (-0.05)	4,200	4,200		A	X	O	A-1
357	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2000	21/12/2004	01/03/2005	538 572,48	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,850		T	P	O	A-1
358	CREDIT FONCIER DE FRANCE	06/07/2004	21/12/2004	01/03/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,800		T	P	O	A-1
360	CREDIT AGRICOLE	28/06/2004	27/12/2004	29/03/2005	1 250 000,00	F	Taux fixe à 3.71 %	3,710	3,820		T	C	O	A-1
363	CAISSE D'EPARGNE	26/10/2005	30/10/2005	30/10/2006	5 895 132,23	C	Taux fixe à 2.69 %	2,690	2,730		A	P	O	A-1
364	CREDIT AGRICOLE	28/06/2004	20/12/2005	01/06/2006	5 800 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,710		A	C	O	A-1
366	DEXIA CL	12/04/2006	01/05/2006	01/12/2006	5 925 125,43	C	Taux fixe à 3.95 %	3,950	4,010		A	P	O	A-1
367	CREDIT FONCIER DE FRANCE	06/07/2004	31/12/2007	02/01/2009	11 000 000,00	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.23 sur TAM(Postfixé)) + 0.23	4,350	4,350		A	C	O	A-1
368	CREDIT AGRICOLE	26/08/2004	26/08/2008	26/08/2009	950 000,00	F	Taux fixe à 5.19 %	5,190	5,270		A	X	O	A-1
373	SFIL CAFFIL	05/12/2006	27/12/2007	01/04/2008	825 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAM(Postfixé)	4,150	4,210		T	C	O	A-1
374	SFIL CAFFIL	05/12/2006	29/12/2009	01/01/2011	1 925 000,00	V	Euribor 01 M + 0.0315-Floor -0.0315 sur Euribor 01 M	0,510	0,520		A	P	O	A-1
377	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	27/12/2007	27/12/2008	825 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.04)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	4,160	4,160		A	C	O	A-1
380	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	30/04/2009	30/06/2009	5 925 000,00	F	Taux fixe à 3.77 %	3,770	3,890		T	C	O	A-1
384	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	01/12/2009	29/12/2010	417 500,00	V	(Euribor 01 M + 0.0225)-Floor -0.0225 sur Euribor 01 M	0,490	0,500		A	C	O	A-1
399	SFIL CAFFIL	30/11/2010	06/01/2011	01/05/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	1,860		T	P	O	A-1
408	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2012	30/04/2012	01/05/2013	1 070 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510		A	P	O	A-1
409	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	26/12/2012	01/01/2016	2 098 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850		A	C	O	A-1
410	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/10/2013	17/10/2013	01/11/2016	1 412 010,00	V	Livret A + 0.6	1,850	1,850		A	P	O	A-1
411	CAISSE D'EPARGNE	29/11/2013	29/11/2013	25/03/2014	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3.92 %	3,920	3,980		T	P	O	A-1
412	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/12/2013	20/12/2013	01/04/2016	981 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250		T	C	O	A-1
413	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/06/2014	26/06/2014	01/11/2015	1 300 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250		T	C	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
414	BANQUE POSTALE	19/09/2014	04/11/2014	01/03/2015	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.58 %	2,580	2,610		T	P	O	A-1
415	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/11/2014	30/11/2014	01/12/2017	3 800 000,00	V	Livret A + 0.6	1,600	1,600		A	P	O	A-1
416	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2014	23/12/2014	25/06/2018	1 500 000,00	V	(Euribor 03 M + 1.13)-Floor 0 sur Euribor 03 M	1,210	1,230		T	P	O	A-1
417	BANQUE POSTALE	19/12/2014	10/02/2015	01/06/2015	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.91 %	1,910	1,920		T	P	O	A-1
418	CAISSE D'EPARGNE	30/10/2015	25/01/2016	25/04/2016	955 000,00	F	Taux fixe à 1.99 %	1,990	2,000		T	P	O	A-1
419	SFIL CAFFIL	09/10/2015	01/01/2016	01/01/2017	3 040 231,05	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,360		A	C	O	A-1
424	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2016	25/10/2017	25/01/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,660		T	C	O	A-1
425	CREDIT AGRICOLE	14/06/2017	27/06/2017	27/08/2017	750 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.08)-Floor -0.08 sur Euribor 03 M	0,000	0,000		T	C	O	A-1
426-1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	22/08/2018	536 000,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,620		X	P	O	A-1
426-2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	268 000,00	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,750	1,750		X	P	O	A-1
427-1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	22/08/2018	360 500,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,620		X	P	O	A-1
427-2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	177 400,00	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,750	1,750		X	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					21 230 817,62									
330	CAISSE D'EPARGNE	28/12/1999	28/12/1999	31/12/2000	2 286 735,26	V	(T4M(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur T4M(Postfixé)	3,210	3,310		A	C	O	A-1
365	DEXIA CL	28/12/2005	01/12/2006	01/08/2007	4 550 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0695)-Floor -0.0695 sur TAM(Postfixé)	3,620	3,670		A	P	O	A-1
395	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	29/12/2010	15/03/2011	2 100 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	1,410	1,440		T	P	O	A-1
396	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	14/10/2010	17/12/2012	3 900 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	1,380	1,410		A	P	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
397	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	16/11/2010	17/12/2012	1 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	1,450	1,480		A	P	O	A-1
407	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/11/2010	30/12/2011	30/03/2012	2 750 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.46)-Floor -0.46 sur Euribor 03 M	1,850	1,890		T	P	O	A-1
422	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	21/11/2016	15/03/2018	1 900 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,090	0,090		T	C	O	A-1
423	SOCIETE GENERALE	21/12/2000	30/06/2016	29/12/2016	2 744 082,36	F	Taux fixe à 0.24 %	0,240	0,240		A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					810 191,21									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					810 191,21									
315	IRCANTEC	31/03/1999	25/06/1999	25/07/2003	52 442,46	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3,500		A	P	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
317	Caisse Nationale Organic	30/09/1998	15/04/1999	15/04/2002	121 959,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
349	C.R.A.M.	21/04/1997	31/10/1998	31/10/2003	436 101,76	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
354	C.R.A.M.	11/12/2000	31/10/2003	31/10/2004	32 187,78	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
405	Caisse Allocations Familiales	23/10/2009	01/04/2011	30/06/2012	67 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
420	Caisse Allocations Familiales	20/01/2015	30/06/2016	30/06/2017	100 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
Total général					102 213 205,08									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		53 424 153,79					5 527 096,54	865 895,79	0,00	179 561,35
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		39 528 565,74					4 455 503,65	737 367,29	0,00	174 463,41
299	N	0,00	A-1	583 038,98	5,08	F	Taux fixe à 5.9 %	5,880	79 128,20	39 067,86	0,00	31 437,14
314	N	0,00	A-1	40 537,24	1,49	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	19 266,05	2 051,25	0,00	706,80
331	N	0,00	A-1	346 707,79	2,92	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.25 sur TAM(Postfixé)) + 0.25	0,000	103 505,56	0,00	0,00	0,00
332	N	0,00	B-1	0,00	0,00	C	Taux fixe 5.62% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.09%)	5,680	255 303,91	9 133,92	0,00	0,00
336	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Livret A + 1.2	0,000	22 169,54	432,31	0,00	0,00
340	N	0,00	A-1	279 933,12	4,33	V	Livret A	0,750	54 742,53	2 510,07	0,00	1 393,83
341	N	0,00	A-1	44 849,22	4,33	V	Livret A + 1.2	1,950	9 079,41	1 051,61	0,00	580,61
342	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Euribor 03 M-Floor -0.13 sur Euribor 03 M + 0.13	0,000	63 615,19	0,00	0,00	0,00
344	N	0,00	A-1	93 333,38	0,00	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.19 sur TAM(Postfixé)) + 0.19	0,000	93 333,33	0,00	0,00	0,00
346	N	0,00	A-1	141 155,53	5,17	V	Livret A + 0.25	1,000	22 717,43	1 638,73	0,00	1 172,38
347	N	0,00	A-1	75 000,00	0,67	V	TAM(Postfixé)-Floor -0.18 sur TAM(Postfixé) + 0.18	0,000	100 000,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
352	N	0,00	A-1	28 666,71	0,92	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.18)-Floor -0.18 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,000	28 666,64	0,00	0,00	0,00
355	N	0,00	A-1	18 232,39	1,58	V	LEP + (-0.05)	1,200	9 363,31	331,15	0,00	90,55
357	N	0,00	A-1	90 624,07	1,92	F	Taux fixe à 3.8 %	3,790	42 805,21	4 465,15	0,00	277,41
358	N	0,00	A-1	167 783,07	1,92	F	Taux fixe à 3.75 %	3,740	79 309,87	8 159,37	0,00	506,85
360	N	0,00	A-1	166 666,70	1,99	F	Taux fixe à 3.71 %	3,750	83 333,32	8 225,13	0,00	68,70
363	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,730	589 421,86	22 051,75	0,00	0,00
364	N	0,00	A-1	2 485 720,00	8,42	F	Taux fixe à 3.66 %	3,700	276 190,00	102 489,88	0,00	53 828,27
366	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.7 %	4,750	636 671,37	30 339,16	0,00	0,00
367	N	0,00	A-1	7 525 998,87	19,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.18 sur Euribor 12 M) + 0.18	0,080	376 299,94	12 464,56	0,00	4 272,05
368	N	0,00	A-1	127 178,90	9,65	F	Taux fixe à 5.19 %	5,250	9 527,50	7 233,02	0,00	2 291,87
373	N	0,00	A-1	503 250,00	15,00	V	TAM(Postfixé) + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAM(Postfixé)	0,000	33 000,00	0,00	0,00	0,00
374	N	0,00	A-1	1 410 582,49	17,00	V	TAG 01 M(Postfixé) + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAG 01 M(Postfixé)	0,000	74 621,10	0,00	0,00	0,00
377	N	0,00	A-1	481 250,00	13,99	V	(TAM(Postfixé) + 0.04)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	0,000	34 375,00	0,00	0,00	1,60
380	N	0,00	A-1	3 646 153,85	14,00	F	Taux fixe à 3.77 %	3,810	260 439,56	145 192,13	0,00	763,67
384	N	0,00	A-1	265 681,84	13,99	V	(Euribor 01 M + 0.0225)-Floor -0.0225 sur Euribor 01 M	0,000	18 977,27	0,00	0,00	0,00
399	N	0,00	A-1	438 037,18	8,08	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	48 704,62	8 668,14	0,00	1 328,10
408	N	0,00	A-1	788 512,52	9,33	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	61 370,55	38 329,73	0,00	23 609,16
409	N	0,00	A-1	1 864 888,88	15,00	V	Livret A + 0.6	1,350	116 555,56	26 749,50	0,00	25 106,07
410	N	0,00	A-1	1 271 416,75	15,83	V	Livret A + 0.6	1,350	70 767,95	18 119,49	0,00	2 813,01
411	N	0,00	A-1	945 179,50	10,98	F	Taux fixe à 3.92 %	3,910	67 479,77	38 712,35	0,00	514,60
412	N	0,00	A-1	895 162,50	18,00	V	Livret A + 1	1,730	49 050,00	16 096,56	0,00	3 847,66
413	N	0,00	A-1	1 153 750,00	17,58	V	Livret A + 1	1,730	65 000,00	20 765,78	0,00	3 287,53

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
414	N	0,00	A-1	829 613,45	11,92	F	Taux fixe à 2.58 %	2,570	58 262,24	22 346,52	0,00	1 724,21
415	N	0,00	A-1	3 612 086,20	16,92	V	Livret A + 0.6	1,350	187 913,80	51 300,00	0,00	3 928,14
416	N	0,00	A-1	1 500 000,00	12,23	V	(Euribor 03 M + 1.13)-Floor 0 sur Euribor 03 M	1,140	0,00	17 185,42	0,00	282,50
417	N	0,00	A-1	1 256 095,91	12,17	F	Taux fixe à 1.91 %	1,910	90 174,59	25 070,45	0,00	1 932,64
418	N	0,00	A-1	885 734,37	18,07	F	Taux fixe à 1.99 %	1,980	39 874,75	18 123,29	0,00	3 182,49
419	N	0,00	A-1	2 880 218,89	17,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	160 012,16	39 063,01	0,00	3 132,24
424	N	0,00	A-1	2 000 000,00	19,82	F	Taux fixe à 0.66 % Taux fixe à 0.66 %	0,650	0,00	0,00	0,00	2 383,33
425	N	0,00	A-1	685 525,44	9,24	V	(Euribor 03 M + 0.08)-Floor -0.08 sur Euribor 03 M	0,000	64 474,56	0,00	0,00	0,00
426-1	N	0,00	A-1	0,00	20,39	F	Taux fixe à 1.62 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
426-2	N	0,00	A-1	0,00	20,42	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
427-1	N	0,00	A-1	0,00	20,39	F	Taux fixe à 1.62 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
427-2	N	0,00	A-1	0,00	20,42	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		13 895 588,05					1 071 592,89	128 528,50	0,00	5 097,94
330	N	0,00	A-1	320 142,92	2,00	V	(T4M(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur T4M(Postfixé)	0,000	152 449,02	0,00	0,00	0,00
365	N	0,00	A-1	1 374 273,73	3,58	V	(TAM(Postfixé) + 0.0695)-Floor -0.0695 sur TAM(Postfixé)	0,000	323 836,15	0,00	0,00	0,00
395	N	0,00	A-1	2 042 788,73	16,96	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,070	13 617,03	1 527,90	0,00	64,46
396	N	0,00	A-1	3 259 711,42	16,96	F	Taux fixe à 3.39 %	3,430	120 140,99	116 168,35	0,00	4 911,30
397	N	0,00	A-1	835 823,44	16,96	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,070	30 805,38	645,38	0,00	26,38

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
407	N	0,00	A-1	2 028 561,51	14,00	V	(Euribor 03 M + 0.46)-Floor -0.46 sur Euribor 03 M	0,130	125 846,29	2 836,61	0,00	7,38
422	N	0,00	A-1	1 900 000,00	12,96	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,070	0,00	1 414,92	0,00	59,96
423	N	0,00	A-1	2 134 286,30	6,99	F	Taux fixe à 0.24 %	0,240	304 898,03	5 935,34	0,00	28,46
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		238 795,20					57 714,71	406,47	0,00	118,67
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		238 795,20					57 714,71	406,47	0,00	118,67
315	N	0,00	A-1	7 874,59	1,57	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3 738,75	406,47	0,00	118,67
317	N	0,00	A-1	24 391,85	3,29	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 097,96	0,00	0,00	0,00
349	N	0,00	A-1	109 026,76	4,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	21 805,00	0,00	0,00	0,00
354	N	0,00	A-1	2 145,00	0,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 145,00	0,00	0,00	0,00
405	N	0,00	A-1	9 642,00	0,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 643,00	0,00	0,00	0,00
420	N	0,00	A-1	85 715,00	5,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	14 285,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		53 662 948,99					5 584 811,25	866 302,26	0,00	179 680,02

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2017

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.